

# LA SEMAINE AFRICAINNE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4223 du Vendredi 29 Mars 2024 - 71<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -  
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

## SENEGAL

### **Bassirou Diomaye Faye, de la prison au palais présidentiel**

*Le peuple sénégalais a une fois de plus fait preuve de maturité démocratique. En élisant son deuxième plus jeune président, il a fait le choix de la rupture. (P.7)*



## MESSE CHRISMALE DANS L'ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

### **« Le prêtre fait ce qu'il fait par la Grâce de Dieu »**



*L'archevêque  
et le nonce  
apostolique  
bénissant  
les huiles*

*(P.11)*

## INVITATION

La Maison d'édition LMI de Pointe-Noire convie le public à bien vouloir honorer de sa présence la cérémonie de dédicace-vente du livre du Père Christian de La Bretesche (spiritain): «Essais de «démocratie» en République du Congo» (Tome 1). La cérémonie se déroulera au Cercle africain (Musée), face au marché de la Frontière, à côté du rond-point Lumumba, le vendredi 5 avril 2024, à 15h.

### Au programme:

- Mot de l'éditeur;
- Témoignages/évoqueries;
- Présentation du livre;
- Mot de l'auteur;
- Echanges/débat;
- Dédicace et vente;
- Apéritif.

Soyez les bienvenus!

**Pour tout contact:**

Tél.: 06 657 19 36 / 05 553 26 51

## EDITORIAL

### **Sénégal : de justesse !**

## CANAL+

### Y A PIMENT DANS FOOT



REABONNEZ-VOUS!  
**15 JOURS  
OFFERTS  
A TOUT CANAL+**

## OFFICE NOTARIAL

Maître Jean Claude TOUTONDELE LOUZOLO LOUYINDOULA, Notaire titulaire d'un office sis  
51, Rue Mayama-Moungali (Croisement Avenue Maya-Maya), République du Congo  
Tél.: (00242)06 988 13 55 (00242)04 487 35 51 (+33) 751 403 268, email:  
officenotarialtoutondele20@gmail.com  
Brazzaville, République du Congo

## ANNONCE LEGALE SOCIETE "KINKALA"

Société Civile Immobilière  
Au capital de F.CFA: Deux millions (2.000.000)  
Siège social: Avenue MA LOANGO MOE POATY S/C CABINET  
MAYSOUNABE-B.P.: 1158, POINTE-NOIRE,  
R.C.C.M: CG-PNR-01-2012-850-00030  
Brazzaville-République du Congo

## DISSOLUTION-LIQUIDATION

Aux termes d'un procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «Kinkala», en date du 06 mars 2024, reçu au rang des minutes du Notaire soussigné, et dûment enregistré, les associés de ladite société, prononçant la dissolution-liquidation et nommant comme liquidateur Monsieur LEPEZ Xavier Georges. Le siège de liquidation est fixé à Pointe-Noire, Avenue Maa Loango Moé Poaty. S/C Cabinet Maysounable, Boîte Postale: 1158. En conséquence de cette dissolution, l'article 5 des statuts a été modifié.

La société qui était initialement fixée à 99 années, à dater du 28 septembre 2006, est radiée ainsi le 06 mars 2024.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 18/03/2024, sous le N°CG-PNR-01-2024-M-03587.

*Fait à Brazzaville, le 19 mars 2024*

*POUR MENTION ET AVIS*

**LE NOTAIRE**  
**Maître Jean Claude TOUTONDELE**  
**LOUZOLO LOUYINDOULA**

## SOCIETE DE TRANSPORTS «SOTRA»

Société à Responsabilité Limitée  
Capital social: 1 000 000 de F CFA  
Siège social: 10, rue Massabi  
RCCM: CG-PNR-01-2024-B12-00048  
Pointe-Noire République du Congo

Aux termes de l'acte reçu aux rang des minutes de Maître Angélique Esther Dinamona Kidilou, Notaire à Pointe-Noire, et enregistré auprès de la Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre le 12 mars 2024, sous le numéro 2093, folio 049/14, Il a été constitué, conformément à l'Acte Uniforme portant Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), une société dénommée «SOCIETE DE TRANSPORTS» en sigle «SOTRA», société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes:

**Forme:** Société à Responsabilité Limitée

**Capital social:** Un Million (1.000.000) de Francs CFA

**Siège social:** 10, rue Massabi à Pointe-Noire

Objet social:

- le transport, la manutention de tous objets et marchandises, hydrocarbures et gaz
- le transport de personnel
- le transport maritime de tous type de navires et de barges,
- l'affrètement de tous types de navires et de barges,
- le frètement de tous types de navires et de barges,

- la location de matériels, machines et équipements
- l'activité d'entrepreneur en bâtiment et travaux publics,
- la réparation et tous services liés, directement ou indirectement, à l'entretien des véhicules et autres matériels,
- la collecte et le transport de tous types de déchets,
- la location immobilière
- la participation, par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises créées ou à créer, en vue de la réalisation et/ou du développement de cet objet et/ou de tout objet similaire ou connexe, et, d'une manière générale, toute opération industrielle, commerciale, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à cet objet et/ou à tout objet similaire ou connexe et/ou susceptible d'en faciliter le développement

**Durée:** 99 années

**RCCM:** la société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal du Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2024-B12-00048 du quinze mars deux mille vingt quatre

**Gérant:** Madame Laura BENATOUIL

*Pour insertion*

**Le Gérant**

## Etude Maître Karelle Flore LOUBOTA NDOULOU

Notaire à la résidence de Pointe-Noire  
47, Avenue Agostino Neto  
En face de la clinique Guenin  
BP : 1972  
Tel : 06.523.96.96  
Email : etudekarelleloubota@gmail.com

## SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE CITY MARKET

Au capital social de francs CFA : Un million (1.000.000)  
Siège social : 122, Avenue Katt Matou en face d'ECOBANK  
RCCM: CG-PNR-01- 2016-B 13-00847  
Pointe-Noire (République du Congo)

## ANNONCE LEGALE

Suivant Décision Extraordinaire de l'associé Unique de la société **CITY MARKET SARLU** en date à Pointe-Noire du **Six Mars deux mille vingt-quatre** (06/03/2024) déposé au rang des minutes du Notaire soussigné en date à Pointe-Noire du **Sept Mars deux mille vingt-quatre** (07/03/2024); dûment enregistré même ville le douze Mars deux mille vingt-quatre (12/03/2024) à la recette de Loandjili Folio **049/1**, Numéro **343** et Folio **049/2**, Numéro **344** portant:

## DISSOLUTION ANTICIPEE:

- Conformément aux dispositions de l'article 200 alinéa 5 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et aux Groupements d'Intérêts Economique, l'associé Unique décide de la dissolution pure et simple par anticipation de la société **CITY MARKET SARLU**.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le **quinze Mars deux mille vingt-quatre** (15/03/2024) sous le numéro **CG-PNR-01- 2024-M-03572**, et la mention de dissolution a été portée le jour même au RCCM sous le numéro **CG-PNR-01- 2016-B 13-00847**.

*Pour insertion,*

**Maître Karelle Flore**  
**LOUBOTA NDOULOU**

COUR CONSTITUTIONNELLE  
SECRETARIAT GENERAL  
N° 032/CC/SG.

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail-Progress

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Secrétaire général de la Cour constitutionnelle annonce au public, la réouverture de la bibliothèque de ladite Cour, le lundi 25 mars 2024, à 9 heures précises.

*Fait à Brazzaville, le 15 mars 2024*

Le Secrétaire général



## COMMUNIQUÉ NÉCROLOGIQUE

Les familles GUINOT, BAVOUEZA-GUINOT MAKOUANGOU, MBAUCAUD, KIBHAT, BOUKADIA et ALONGA ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de leur fils, frère, petit-fils, Yann Marcel BAVOUEZA-GUINOT survenu le mercredi 20 mars 2024 au CHU de Brazzaville.



La veillée mortuaire a lieu au 34, rue Barthélémy BATANTOU, Château d'eau-Ngangouoni, à Makélékélé, non loin de la pharmacie Jiré-Rapha et du petit marché du château d'eau.

**La date des obsèques vous sera communiquée ultérieurement.**

FAC

# Basile Boka a porté ses insignes de grade de général de brigade

Promu au grade de général de brigade le 8 janvier 2024, le colonel major Basile Boka, commandant de la garde républicaine, a porté son nouveau galon le 21 mars dernier. C'était au cours d'une prise d'armes, organisée sur l'esplanade du Palais des congrès, sous le patronage du Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, chef suprême des armes. En présence des présidents des deux chambres du Parlement, du Premier ministre, du haut-commandement militaire, du corps diplomatique, ainsi que des corps constitués nationaux.

Il était 10h 55mn quand le Chef de l'Etat est arrivé sous escorte. Il était accueilli par le chef d'Etat-major général des FAC, Guy Blanchard Okoï. Après l'exécution de l'hymne national et la revue des troupes, le Président de la République s'est installé à la tribune officielle. La cérémonie a débuté par la lecture du décret de nomination du général de brigade Basile Boka par le colonel major de police Jean Bernard Okoko Esseu, directeur général de l'administration et des ressources de la police et de la gendarmerie nationale. S'en est suivi la mise en place

du promu et le port des insignes de grade de général par le Président de la République. Une prise d'armes a ponctué cette cérémonie hautement militaire. L'autorisation de commencer le défilé a été donné par le général de brigade Fermeté Blanchard Nguinou, commandant de la zone militaire de défense n°9, commandant de la 40<sup>e</sup> brigade d'infanterie. Né à Edou, département de la Cuvette, le 11 juillet 1964, Basile Boka a occupé les fonctions de chef de peloton T 54 1<sup>er</sup> RB (1993-1994), groupement spécial d'inter positions (1994-1995), commandant d'escadron PT 76 au 1<sup>er</sup> RB



Le Chef de l'Etat faisant porter le galon au Général de brigade Basile Boka

(1995-1997), chef d'Etat-major du bataillon porté 1<sup>er</sup> RB (1997-1998), commandant de compagnie à la sécurité rapprochée de la DGSP (1998-2007), chef d'instruction à la sécurité rapprochée DGSP, chef des opérations à la sécurité rapprochée DGSP, chef d'Etat-major de la sécurité rapprochée DGSP, chef de section emploi à l'Etat-major de la 40<sup>e</sup> B.D.I (2008-2009), chef de division de la sécuri-

té militaire à la 40<sup>e</sup> B.D.I (2009-2010), chef d'Etat-major du 402<sup>ème</sup> bataillon d'infanterie (2010-2011), commandant du sous groupement opérationnel Mindouli (2011-2012), chef d'Etat-major du 402<sup>e</sup> BI, commandant du 1<sup>er</sup> régiment blindé, commandant de la zone militaire de défense n°8 Pool et commandant de la garde républicaine depuis le 3 janvier 2023.

Cyr Armel YABBAT-NGO

## COMITE AD'HOC DU DIALOGUE NATIONAL 2015

### Dominique Basseyla exprime son indignation à ce qu'il appelle «violation de la loi sur la mise en œuvre de la Biométrie»

Le commissaire général du comité de suivi des recommandations du dialogue national 2015, Dominique Basseyla, a donné un point de presse, samedi 23 mars 2024 à Brazzaville. Il a invité les pouvoirs publics à mettre en application les recommandations issues des différents dialogues et concertations tenus dans le pays, à l'orée de chaque scrutin présidentiel. Par ailleurs, il a exprimé son indignation à ce qu'il appelle «violation de la loi sur la mise en œuvre de la Biométrie».

Le comité ad'hoc rappelle au Gouvernement certaines recommandations spécifiques non mises en œuvre jusqu'à ce jour. Il s'agit notamment de la carte d'électeur biométrique, le découpage administratif et électoral global, le plafonnement des dépenses des campagnes électorales. Il s'est également appesanti sur la nécessité de la clarification du statut de chef de file de l'opposition congolaise. «Il est temps pour le Gouvernement, les partis politiques et la société civile, de parvenir à un consensus sur la problématique de la mise en œuvre des dites recommandations, ce, avant le prochain scrutin présidentiel». S'agissant de la biométrie, c'est une recommandation issue de la concertation politique de Dolisie 2013. Depuis lors, la problématique de sa mise en œuvre a toujours fait l'objet de grands débats et d'orientations consensuelles de tous les participants aux rencontres politiques. «Malgré l'acquisition du matériel en Allemagne en 2014 pour sa réalisation, aucune amorce de l'effectivité de la réalisation de la biométrie n'a été constatée.

Et pourtant, sa mise en œuvre pourrait se faire de façon progressive. Les participants à la concertation politique de Ouesso 2017 s'étaient également préoccupés de la problématique relative à la bonne maîtrise du corps électoral à travers le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) et à la réforme et modernisation du système de l'Etat civil. Lors des concertations politiques de Madingou 2020 et d'Owando 2022, ces points évoqués sont restés d'actualité. Aujourd'hui, le Comité ad'hoc s'est fortement réjoui de ce que le ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ait placé la question de la réalisation de la biométrie au centre du jeu politique grâce à sa rencontre avec les groupements politiques le 12 mars dernier. Cependant, le comité ad'hoc s'interroge si l'on peut rationnellement réaliser actuellement un recensement biométrique sur la base du RGPH qui n'a pas été numérique pour en déduire, in fine, un corps électoral et établir des cartes biométriques? Peut-on raisonnablement faire basculer les résultats du RGPH non encore officialisés



Dominique Basseyla

dans un module numérique d'où sera tiré le corps électoral? Voilà autant de questions que s'interroge le comité ad'hoc. Pour ce qui est de la réforme et de la modernisation de l'Etat civil, pourra-t-on

disposer d'ici 2025 de toute l'infrastructure technique, des moyens financiers et personnels compétents pour une opération de délivrance généralisée des actes de l'Etat civil sur toute l'étendue

## ASSEMBLEE NATIONALE

### Le Partenariat mondial de l'éducation promet un financement de 15 millions de dollars au Congo

Vendredi 22 mars 2024, M. Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale, s'est entretenu avec M. Ludovic Signarbieux, responsable du Congo auprès du partenariat mondial de l'éducation (PME), venu lui annoncer le soutien de son organisation à hauteur de 15 millions de dollars au Congo dans le secteur de l'éducation.



Ludovic Signarbieux et Isidore Mvouba

Il s'est agi pour les deux personnalités de discuter

## Editorial

### Sénégal : de justesse !

Ouf ! L'avènement de M. Bassirou Djomaye Faye vient clore un feuilleton qui, par moments, avait des accents de cauchemar. Le Sénégal, phare de la démocratie en Afrique, vient de se rétablir de justesse et de reprendre son rang. En organisant in extremis des élections impeccables qui ont ouvert une porte propre de sortie au président Macky Sall. En reconnaissant sa défaite et en félicitant son successeur en toute sportivité, ce pays d'Afrique de l'Ouest remonte en estime dans l'esprit de tous.

Phare de la démocratie africaine depuis 1963, il a stoppé tout net la désespérance de ceux qui le voyaient glisser vers la dérive habituelle des régimes africains qui ne se reconnaissent aucun frein. Le Président Macky Sall a tergiversé pour confirmer qu'il obéirait à la Constitution et ne briguerait pas le troisième mandat que lui interdisait le texte fondamental. Il a tergiversé pour annoncer la date de la campagne électorale. En toute chose, il a donné l'impression de traîner les pieds et de se faire prier.

L'opinion africaine était inquiète: Macky Sall courait le risque de sortir de l'Histoire par la petite porte. Mais l'élection de dimanche dernier est venue rendre toutes ces appréhensions vaines. Mais il s'en est fallu de peu! Dans une région ouest-africaine qui compte quatre régimes putschistes, la résistance du Sénégal aux coups d'Etat devenait une nécessité pour le symbole. Notre Continent ruse très souvent avec la démocratie. Il met en place des coquilles vides, quitte à les présenter pour des chaînons marquant des séquences nécessaires.

Une page est tournée, une autre va s'ouvrir. Le nouveau président du Sénégal est jeune. Il a été porté au pouvoir par un réel enthousiasme de la jeunesse. La crainte est que le régime ne continue de tenir cette vague porteuse pour le soubassement solide sur lequel s'appuiera sa politique pour les 5 prochaines années. L'enthousiasme se dissipe bien vite devant une jeunesse en quête de perspective. L'appel de la rue se fait malheureusement plus pressant et nous avons vu bien des héros recevoir des œufs pourris lorsque cessait la force d'attraction de la nouveauté.

Des défis attendent le Sénégal, dont le premier sera de voir quel espace se concéderont M. Bassirou Faye et M. Ousmane Sonko, le mentor. Frappé d'inéligibilité, celui-ci a dû se mettre de côté pour laisser la place au numéro 3 de leur parti. Cinq ans à donner du «Mr le Président» à celui que l'on traitait il y a de cela une semaine seulement en subalterne, ce sera une épreuve à franchir. Reste à voir si ce sera avec élégance.

Albert S. MIANZOUKOUTA

du territoire national?», s'est-il demandé.

S'agissant de la question du plafonnement du financement des campagnes électorales, il a regretté que la finalisation de l'avant-projet de loi par le Gouvernement continue de faire l'objet de débats et suscite beaucoup d'interrogations.

Le comité ad'hoc s'est préoccupé du statut de chef de file de l'opposition

congolaise. «Il apparaît à ce jour que le chef de file de l'opposition est le porte-parole. Comme tel, il n'agit pas à la place des partis politiques de l'opposition. De ce fait, il faut clarifier le statut de chef de file de l'opposition politique au sein de l'armature institutionnelle consacrée par la constitution», a-t-il exigé.

Pascal BIOZI KIMINOU

matière d'éducation en s'appuyant sur les conclusions des états généraux de l'éducation organisés récemment à Brazzaville. Egalement de comment renforcer la coopération pour appuyer le système éducatif congolais à améliorer ses performances, notamment sur la formation et le recrutement des enseignants bénévoles. A cela s'ajoute la reprise des cantines scolaires dans les établissements.

P. B.K.

BILYF 2024

# L'agriculture et l'innovation au service du développement de l'Afrique

Après le succès de la première édition (du 30 au 31 mars 2023), l'Acte 2 du Brazzaville International Leadership Youth Forum se tiendra les 28, 29 et 30 mars 2024 au Palais des Congrès de Brazzaville sous le thème «L'agriculture et l'innovation au service du développement de l'Afrique».

Voici de nouveau Brazzaville International Leadership Youth Forum ! Placé sous le haut patronage du président de la République, son Excellence Denis Sassou Nguesso et appuyé par le gouvernement congolais, les agences du système des Nations Unies au Congo, les partenaires techniques et financiers, la 2e édition de ce grand rendez-vous qui encourage la jeunesse africaine à être actrice de son avenir, signe son retour dans un élan encore plus fédérateur, porteur de plus d'impact et plus actuel. Nous en voulons pour preuve, le thème choisi pour la circonstance: «L'agriculture et l'innovation au service du développement de l'Afrique», qui en dit long sur la volonté des organisateurs à positionner la jeunesse présentée comme le levain qui favorise le développement d'une société, autour d'une plateforme inclusive permettant d'aborder efficacement les défis du développement sur le continent et faire converger les orientations et les actions à travers une Convention de partenariat solide et durable.

Pour cette édition 2024, il s'agit, entre autres, de «mettre en lumière le rôle crucial de la jeunesse africaine dans l'amélioration de la productivité agricole du continent et dans la transformation du secteur agricole». À travers des panels de discussion soigneusement élaborés, des ateliers hautement interactifs et des conférences foncièrement inspirantes, ce forum fédérateur réunira des leaders du continent et de sa diaspora dans un espace propice aux échan-

ges d'idées. Mieux, l'encouragement à l'entrepreneuriat agricole, la création d'emploi et la promotion de partenariats entre les jeunes et les acteurs de l'industrie agricole, sont autant de segments à explorer afin de catalyser l'innovation et accélérer le progrès «vers une agriculture plus productive, durable et résiliente en Afrique». En tant que moteurs du changement et de l'innovation, les jeunes ont la capacité de «relever les défis actuels en apportant de nouvelles idées, des compétences technologiques novatrices et une vision audacieuse pour l'avenir de l'agriculture africaine».

BILYF 2024 permettra également de répertorier les obstacles rencontrés dans l'industrie agricole à l'instar du défaut d'accès aux intrants, aux technologies et aux services de conseils. Les jeunes entrepreneurs agricoles sont ainsi appelés à développer des solutions innovantes pour faciliter l'accès des agriculteurs à ces ressources. Leur intelligence collective se veut également un puissant atout en vue de créer des plateformes numériques centralisant des informations fondamentales sur les pratiques agricoles efficaces et les systèmes de gestion durable. Ces initiatives numériques seront particulièrement bénéfiques pour les agriculteurs des zones rurales éloignées, où l'accès à l'information est souvent limité. De plus, la relève entrepreneuriale africaine détient un fort potentiel de s'illustrer à l'échelle globale en stimulant la recherche et le développement agricole grâce à des col-



Claudette Chancelle Bilampassi Moutsatsi

laborations porteuses d'innovation avec des institutions académiques et des organisations de recherche. Pilotée par Précieux Ertja Massoume, président de BILYF et président du Comité d'organisation, la première édition de BILYF qui a connu un succès retentissant l'an dernier, avait pour but de créer les conditions propices à l'émergence d'un tissu juvénile et associatif fort qui puisera les ressources nécessaires à son développement sain, loin de la déviance et des extrémismes auxquels une jeunesse «abandonnée» et victime d'agressions médiatiques et idéologiques néfastes peut facilement se laisser aller. Autour d'un panel riche constitué entre autres de Dialla Moumouni, présidente de l'Union panafricaine de la jeunesse, Cathérine Samba Panza, ancienne chef d'Etat de la RCA, Mamadou Ismaela Konate, ancien ministre de la Justice au Mali, Christian Karambeu, ancien international de football de France, Claudette Chancelle Bilampassi Moutsatsi, experte en Sciences sociales et Relations in-

ternationales, ainsi qu'une cinquantaine d'éminences grises qui font la fierté du continent, BILYF a réussi le pari de réunir la jeunesse autour d'une plateforme inclusive permettant d'«aborder efficacement les défis du développement des jeunes en Afrique ; discuter des stratégies visant à améliorer la condition des jeunes ; encourager l'engagement actif des jeunes dans la gouvernance, l'entrepreneuriat, le leadership politique et la prise de décision et inspirer, susciter des vocations et inciter les jeunes à l'action».

Le rendez-vous est donc pris. BILYF 2024 se veut un événement d'envergure qui va rassembler un florilège d'intervenants de haut vol venant de tout le continent africain et de domaines d'expertise riches et variés, à l'instar de Konnie Touré, Philomé Robert, Paul Evra, Nair Abakar, Stéphane Tiki, Patrice Anato, Linda Kabombo, Ange Jessica Loumeto-Ndouzi, Prince Bertrand Bahamboula, Sidney Kombo-Kintombo et bien sûr des participants venant de l'Afrique du Nord, de l'Afrique australe, de l'Afrique centrale, de l'Est et de l'Ouest. Ce public jeune, ces participants dynamiques, vont partager leurs savoir-faire, créer des synergies autour des travaux très enrichissants. C'est pourquoi nous les invitons à venir nombreux, assister à cet événement, s'abreuver à la source des savoirs, d'expériences multiformes et bénéficier d'une plateforme physique de réseautage.

Bienvenue à BILYF !  
Bienvenue à Brazza la verte !  
Vive la jeunesse africaine !

Claudette Chancelle  
BILAMPASSI MOUTSATSIS

SECURITE CIVILE

# Le personnel sensibilisé sur la loi Mouébara

Dans le cadre des activités du mois de la femme, le commandement de la sécurité civile a organisé une causerie-débat sur la loi Mouébara et les violences faites aux femmes, le 13 mars dernier. Destinée à son personnel, cette rencontre a aussi permis aux participants d'être éduqués sur les innovations qu'elle apporte et de comprendre la notion de la protection de la femme. C'est Nuptia Mbemba Talantsi, directrice du Programme national de lutte contre les violences faites aux femmes, qui l'a animé en présence du lieutenant-colonel de police Romaric Gladys Mengué-Matondo, directeur de l'administration et du personnel.



Le personnel de la Sécurité civile lors de la causerie-débat

Nuptia Mbemba Talantsi a rappelé les origines de la Journée du 8 mars, puis elle a évoqué le contenu et le rôle des différents articles qui constituent la loi Mouébara. Cette loi, a-t-elle souligné, apporte des innovations puisque le Congo est l'un des pays qui valorisent la notion des droits fondamentaux. Elle vise à protéger la femme en dissuadant les auteurs des violences contre elle, et ne donne, malheureusement pas, de zèle à la femme ou ne réduit pas la place de l'homme dans la société mais réprimande certains comportements. La loi Mouébara, a-t-elle poursuivi, tient compte de la spécificité de la femme, elle n'abroge pas toutes les lois déjà existantes en République du Congo. «S'il est établi que des dames ont agressé une personne, la loi Mouébara ne les protégera pas. Évitez l'amalgame. Cette loi protège les femmes contre certains agissements à leur égard, particulièrement les violences physiques, psychologiques, économiques, politiques et autres».

Un échange interactif s'en est suivi avec l'oratrice. Des questions ont été posées, entre autres, sur l'égalité, la tradition congolaise, les comportements et agissements absurdes de certaines femmes, auxquelles l'oratrice a répondu sans langue de bois..

A.-P.M.



BP 62, Brazzaville,  
REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité – Travail – Progrès

Parc National d'Odzala-Kokoua

Unité de Gestion

www.africanparks.org

# APPEL A CANDIDATURE N° 361 /PNOK/UG/RH/2024

**Titre du Poste :** Officier des Ressources Humaines

**Rapporte au :** Manager des Ressources Humaines

**Lieu d'affectation:** Quartier Général Mbomo

**Date de début :** Dès que possible

**Contexte :**

Le Parc National d'Odzala-Kokoua recherche une personne compétente et qualifiée pour le poste d'Officier des Ressources Humaines. Le Parc National Odzala -Kokoua (PNOK) d'une surface de 1 350 000 hectares se situe en République du Congo à la frontière du Gabon. Il renferme une biodiversité exceptionnelle (gorilles, éléphants, essences forestières tropicales, etc.). La grande superficie du Parc impose pour sa gestion et sa pérennité, une bonne gestion de son capital Humain.

**PRESENTATION GENERALE**

Sous l'autorité du Manager RH, l'Officier des Ressources Humaines participe à l'ensemble du processus de la gestion du capital humain et réalise le suivi technique et administratif des activités de gestion des Ressources humaines, depuis le recrutement, le développement, jusqu'au départ du collaborateur, dans le cadre des procédures et délais en vigueur.

Les principaux rôles et responsabilités du poste sont les suivants :

**1. Administration**

- Assurer la validité et le classement des documents dans les dossiers du personnel et réclamer les documents manquants;
- Contrôler la gestion des dossiers RH afin de garantir la conformité avec la politique de conservation des dossiers RH et les autres exigences légales et organisationnelles applicables
- Assurer les mises à jour de la base des données du personnel avec les informations individuelles ;
- Assurer le suivi et la gestion des congés contractuels, des congés de circonstances et des absences du personnel National;
- Apporter son appui afin que tous les salariés soient inscrits à la caisse

nationale de sécurité sociale ;

- Assurer que tous les documents administratifs en matière du droit de travail sont à jour ; (Registre employeur, Règlement Intérieur, Bulletin de paie conforme, immatriculation à la caisse de sécurité sociale etc.) ;
- Assurer les mis à jour des organigrammes fonctionnels et les effectifs des départements et les confirmer avant diffusion par les chefs des départements ;
- Contribuer à Élaborer et maintenir les politiques administratives et de ressources humaines ainsi que les règles et règlements internes en recommandant et en mettant en œuvre des améliorations de processus et des procédures administratives.

**2. Payroll**

- Contrôler et valider les variables (Gain et déduction) du Payroll : aucune variable dans le Payroll sans soubassement
- Assurer les mis à jour nécessaires des données Payroll (effectif vs Organigramme, nouveau employé, exit etc.
- Procéder le Payroll dans le temps
- Assurer la gestion des congés dans sage Payroll.

**3. Gestion des compétences et performances**

- Contribuer à la réalisation du processus d'évaluation périodique des performances
- Contribuer à l'identification des besoins de formation/développement des performances
- Contribuer à l'implémentation de la formation du personnel sur le processus de gestion de performances
- Apporter son appui dans la mise en place d'un mécanisme de monitoring des facteurs de motivation du personnel
- Aider à recueillir, interpréter et analyser les données sur les ressources humaines pour aider à éclairer la prise de décision concernant les processus et les stratégies des ressources humaines.

4. Soutien à la mise en œuvre du service des ressources humaines

- Fournir un soutien aux Responsable HR sur divers métiers des ressources humaines pour leur permettre de mettre en œuvre des services efficaces qui permettent d'attirer, de conserver et / ou de motiver personnel du plus haut calibre.
- Contribuer au processus de recrutement (Identification des besoins, RRF, Avis de recrutement, sélection, vérification des références, offre d'emploi, contractualisation, etc.)
- Assurer le suivi du tableau de bord des mouvements de personnel (embauches, cessations, mutations...)
- Suivre les procédures disciplinaires (S'assurer que les procédures soient clôturées dans un bref délai ;
- Répondre à toutes les questions relatives aux ressources humaines posées par la direction et les employés.
- S'assurer que les dossiers des employés sont complets et précis, et que tous les employés ont également un dossier en ligne.
- Assurer le suivi du mouvement du personnel (administration voyages, exit, induction etc.)
- Apporter un soutien au Responsable RH dans la planification stratégique du système de gestion RH et assumer son intérim en cas d'absence

**5. Activités complémentaires :**

- Expliquer les données et les procédures liées à son domaine technique à ses interlocuteurs
  - Participer à d'autres projets RH en étroite collaboration avec le reste de l'équipe
  - Et tout autre tâche sur demande du superviseur
- Capacités, compétence et expériences requises pour le poste
- \* Bac + 3/4 en GRH ou diplôme équivalent
  - \* Expérience significative dans un poste similaire
  - \* Expérience minimum de trois (3) ans au poste similaire
  - \* Maitrise du droit de travail congolais
  - \* Connaissance de la législation sociale et fiscale liée aux RH
  - \* Bonne communication orale et capacité d'écoute
  - \* Sens des responsabilités et autonomie
  - \* Maitrise du pack office et bonnes capacités rédactionnelles
  - \* Etre capable de travailler sous pression et dans des conditions parfois extrêmes

**Comment Postuler :**

Pour postuler, le dossier doit contenir dans un seul fichier au format PDF, les éléments suivants :

- Lettre de motivation.
- Curriculum vitae à jour avec au moins 3 personnes de référence faciles à contacter.

Le dossier est envoyé à rh.odzala@africanparks.org avant le 20 avril 2024 ou déposer un dossier sous pli fermé au bureau de Brazzaville sis 188, bis Avenue Emile Biayenda, Centre-Ville, Brazzaville.

**Nous encourageons vivement les candidatures féminines**

Si vous ne recevez pas de réponse de notre part dans les deux semaines suivant la date de clôture. Veuillez considérer que votre candidature n'a pas été retenue.

**ACTION HUMANITAIRE**

**Le Gouvernement au chevet des sinistrés des districts de Kayes, Divenié, Nianga et Yaya**

La ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, a effectué du 22 au 25 mars dernier une mission d'assistance humanitaire dans les départements de la Bouenza et du Niari. Elle est allée apporter le soutien du Gouvernement aux populations sinistrées dans les districts de Kayes, Divenié, Nianga et Yaya où elle a procédé à la remise des dons de vivres et de non-vivres, ainsi que des kits scolaires, de dignité et des médicaments.

Un vrai marathon, dirait-on. Le périple de la ministre Irène Mboukou-Kimbatsa Goma n'a pas été de tout repos. Elle a sillonné quatre localités frappées par les tornades, des pluies inédites accompagnées de vents violents, semant le désarroi et l'horreur auprès de nombreuses familles qui ont vu leurs habitations détruites ou des toitures arrachées ou inondées par la furie des eaux. C'est pour secourir, appuyer et sauvegarder des vies en répondant à leurs besoins d'urgence et cris de détresse que la ministre est allée porter son soutien et de l'assistance du Gouvernement aux victimes. Kayes, dans le département de la Bouenza, était la première localité visitée par la ministre, accompagnée du préfet Jules Moukala Tchoumou. Le district a été secoué dans la nuit du 13 au 14 février 2023 par des vents violents qui ont occasionné d'importants dégâts matériels. Au total, 97 personnes ont été touchées soit 23 ménages, précisément à Kayes centre et dans les villages de Kimbanda et Kingouala-Kola. Elles ont bénéficié d'une assistance du Gouvernement.

La sous-préfète de Kayes, Mme Léocadie Gisèle Nicole Massengo, a exprimé ses remerciements au Chef de l'Etat pour ses actions humanitaires renouvelées envers les populations victimes des méfaits du changement climatique. Par ce geste, «le district de Kayes retrouve aujourd'hui le sourire. Que votre département ministériel qui ne ménage aucun effort de traduire dans les faits les instructions du Chef de l'Etat trouve ici toute notre reconnaissance. Votre sourire légendaire et le don que vous nous apportez ce jour, est un grand soulagement pour la population», a-t-elle poursuivi. Toute en disant merci à Mme la ministre, la députée junior de Kayes a, au nom de tous les enfants du district, a fait savoir que, par ce geste, leurs familles sont soulagées. «Le parlement des jeunes salue votre geste. Soyez bénie et bon vent à vous dans votre travail», a-t-elle dit. Dans sa prise de parole, la ministre a précisé que le sinistre de Kayes comme ceux enregistrés dans toutes les autres localités touchées par les vents violents et les tornades, ne fait pas partie du plan de réponse en cours de mise en œuvre. Elle a néanmoins indiqué que dans toute situation de détresse de la population, la responsabilité du Gouvernement est engagée. «C'est pourquoi,

dans pareille circonstance, le Gouvernement travaille à rendre à la population sinistrée sa dignité en lui apportant toute l'assistance nécessaire afin de soulager tant soit peu sa souffrance», a dit Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, tout en réconfortant les sinistrés. «Personne ne peut souhaiter voir sa maison acquise parfois au prix de beaucoup de sacrifices être détruite. Perdre une maison chèrement acquise est un véritable drame pour la famille. Pourtant, elle peut être protégée en plantant des brise-vent ou en construisant des haies de protection. Cette démarche, que nous appelons la culture du risque, n'a pas encore intégré nos habitudes, nos modes de construction. De nombreuses villes et localités de notre pays sont construites sur le passage des vents, ce qui fait d'elles des zones à risque», a-t-elle dit, en invitant les populations à intégrer désormais la culture du risque dans leurs habitudes de construction.

**Une réponse aux souffrances des sinistrés**

A Divenié où elle est arrivée le 24 mars, la ministre a bravé les boubiers, les forêts et les routes dégradées pour atteindre cette localité très enclavée, enfouie dans le massif du Chaillu où les dégâts ont été enregistrés à la suite des inondations. Elle y a été reçue par le sous-préfet, M. Maurice Nzenguélé. Il a exprimé la reconnaissance des populations de sa circonscription administrative territoriale pour cette visite. Dans la nuit du 24 au 25 novembre 2023, une pluie s'était abattue à Divenié, occasionnant une inondation qui a endommagé 25 ménages, soit 137 personnes affectées dont 25 enfants scolarisés qui avaient besoin d'une assistance humanitaire d'urgence pour soulager leurs peines et détresse. La ministre a rappelé qu'au stade actuel des interventions, l'objectif poursuivi par le Gouvernement et ses partenaires humanitaires, est d'offrir une assistance aux populations sinistrées en vue de préserver leurs vies et de soulager tant soit peu leurs souffrances. «L'aide que nous apportons ce jour n'est pas la dernière phase de notre intervention, la prochaine pour laquelle nous souhaitons



A Nianga la ministre remet symboliquement le kit à une bénéficiaire



Mme la ministre posant avec une bénéficiaire à Divenié

vivement réussir à mobiliser les ressources nécessaires, consistera à un relèvement dont la mise en œuvre nécessitera un peu plus de temps», a-t-elle expliqué. Elle a adressé les remerciements du Gouvernement aux partenaires techniques et financiers, aux acteurs humanitaires, ainsi qu'à tous les autres donateurs, pour leurs appuis multiformes, aux efforts du pays dans la mobilisation des ressources destinées à l'aide humanitaire en faveur des populations sinistrées. A Nianga, la cérémonie était à la hauteur de la mobilisation. «Ce jour est pour nous un moment de joie et d'allégresse, de constater que le Gouvernement ait porté son attention sur notre district, eu égard à la tornade qui s'est abattue sur le village Moun-goudi, en date du 17 mars 2024 causant des dégâts importants», a dit Jean François Loemba, le sous-préfet de Nianga. Il a adressé au Chef de l'Etat la gratitude des populations de son district pour cet élan de solidarité et son engagement à toujours soutenir les populations sur les questions d'ordre social. A la suite de cette tornade, 38 maisons ont été endommagées et plusieurs personnes ont perdu leurs biens. «Votre présence en ces lieux, témoigne de votre engagement à porter une réponse aux urgences humanitaires», a indiqué le directeur départemental de l'action humanitaire. La ministre a témoigné de la compassion et de l'engagement du Chef de l'Etat, ainsi que du Gouvernement à fournir une réponse aux souffrances des populations. «Recevez ce don d'un seul cœur», a-t-elle exhorté. A Yaya, l'ambiance était toute

autre. La devanture de la sous-préfecture était remplie de monde. Des banderoles y étaient même affichées. La ministre a été accueillie en grande pompe. L'accueil était chaleureux: danses folkloriques, chants, etc. La joie était grande pour ces populations de recevoir cette assistance du Gouvernement. Ici, il n'y a pas eu d'inondations. Ce sont plutôt les tornades qui ont pris le dessus. Une pluie orageuse a endommagé des maisons et causé des blessés le 9 février 2024 dans les villages Impini et Mouyala. L'ampleur des dégâts est telle que 324 personnes ont été touchées, soit 72 ménages. «C'est avec un grand plaisir que nous vous disons merci pour ce geste humanitaire et de solidarité envers les populations», a affirmé Mme Claire Ngama-na Tchissambou, la sous-préfète. Et d'ajouter: «Votre visite est porteuse d'espoir pour les populations sinistrées». Pour mieux se faire comprendre, la ministre s'est exprimée en français, puis en kituba, dans les quatre localités où elle est passée. Ainsi, chaque ménage a reçu des kits de vivres et de non-vivres, de kits de construction, de kits de dignité et scolaire. Un lot de médicaments a même été remis à l'hôpital de Divenié. Interrogé, le député Juste Bernardin Gavet n'a eu de mots que d'exprimer ses sentiments de gratitude en tant qu'élu de la circonscription de Yaya et membre du comité de crise mis en place après cette catastrophe naturelle. «Nos sentiments ne peuvent être que de gratitude à l'endroit du Gouvernement», a-t-il dit.

Cyr Armel YABBAT-NGO

**COUP D'OEL EN BIAIS**

**Détention du député Hydevert Mouagny : y aura-t-il un procès ?**

Le député de la première circonscription électorale de Moundou (à Brazzaville) et membre de la Commission défense, et sécurité de l'Assemblée nationale a été finalement interpellé à son domicile par des éléments de la Centrale d'intelligence et de documentation (CID) le vendredi 22 mars 2024 et, depuis, placé en garde à vue. Sa détention serait en lien avec, entre autres faits, ses propos prêtant à diffamation à l'égard du ministre de l'Intérieur et du commandant des Forces de police relayés dans les réseaux sociaux (Lire notre "Coup d'œil en biais de la semaine passée). Des sources affirment qu'il pourrait être déféré devant le procureur de la République. Mais jusque-là, l'élu de Moundou reste couvert par l'immunité parlementaire. On attend comment l'Assemblée nationale va réagir.

**Energie électrique du Congo : injustice dans le recrutement des tâcherons ?**

Des tâcherons de la société Energie électrique du Congo (E2C) à Pointe-Noire sont partis de la capitale économique pour Brazzaville, où ils ont bruyamment manifesté lundi 25 mars 2024 devant la direction générale de leur entreprise. Ils protestent contre ce qu'ils considèrent comme une injustice dans le recrutement opéré dans leur entreprise qui a fait la part belle à leurs collègues de Brazzaville. «Nous avons effectué un voyage de Pointe-Noire pour Brazzaville afin de manifester notre désarroi devant les locaux de la direction générale. Nous souhaitons nous faire entendre en dénonçant les injustices que nous avons subies. En début d'année, la société a recruté 250 tâcherons, tous sont de Brazzaville. Parmi eux, 135 ont été envoyés à Pointe-Noire pour une prise de service. Il s'agit d'une forme de discrimination régionale, alors que nous avons tous le même statut», se plaignent-ils. «Pourquoi une telle injustice ?», ont-ils écrit sur une pancarte brandie lors de leur manifestation.

**L'immeuble du siège de la SNPC à Pointe-Noire tarde à sortir de terre!**

Le 26 avril 2023, le chef de l'Etat, Denis Sassou-Nguesso, avait, en grande pompe, posé la première pierre pour la construction du siège de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) à Pointe-Noire. Mais, après le remblayage et l'érection du mur de protection en tôles bac, rien n'a bougé d'un iota sur ce site situé au centre-ville de la capitale économique, précisément sur l'avenue Moe-Telli (arrondissement 1 Lumumba). Selon les responsables du groupe d'entreprise Centurion Partners, chargé de la construction de l'immeuble, les travaux devaient commencer en juin 2023 pour une durée de 24 mois. Le nouvel édifice de la SNPC comptera 16 étages comprenant des bureaux, une salle de conférence, un auditorium de 528 places et un restaurant.

**Peur dans la ville**

On en parle tout bas. Par peur des «grandes oreilles». Des taximen se faisant passer pour des agents de la CID (Centrale d'intelligence et de documentation) circulent dans la ville. Un lecteur témoigne qu'il a été interpellé dans le périmètre de l'aéroport international Maya-Maya par un taximan qui lui a proposé de l'embarquer pour lui raccourcir le trajet. Après quelques minutes d'hésitation, il a fini par accepter. Après s'être engouffré dans la voiture, le chauffeur a commencé par l'entraîner dans les méandres de la politique, «que la situation politique est instable et que des troubles pourraient secouer la ville dans les semaines ou les mois à venir». Un peu plus tard, constatant que son client s'abstenait de commenter ses propos, il lui a brandi sa «carte d'agent de renseignements». Les témoignages de cette nature sont devenus légion à Brazzaville comme à Pointe-Noire. Escroc ou vrai agent de la de renseignement cherchant à prendre la température de la cité ?

**Alphonse Massamba-Débat : l'éternel oublié !**

Les Congolais constatent que l'ancien président Alphonse Massamba-Débat semble l'oublié de l'histoire parmi les trois illustres personnalités du pays qui trouvèrent la mort en mars 1977. Pourtant tous avaient été réhabilités par la Conférence nationale souveraine. Rarement une commémoration est organisée en mémoire d'Alphonse Massamba-Débat. Aujourd'hui encore, quarante-sept ans après son assassinat, un mystère opaque continue à entourer le lieu de sa sépulture. Avant sa mort en octobre 1993, sa défunte épouse ne demanda qu'une chose: assurer une sépulture décente aux restes mortels de son mari. Elle se heurta à un mur. Et pourtant, certains acteurs de ce macabre pan de l'histoire du Congo sont toujours vivants.



REPUBLIQUE DU CONGO  
 MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER  
 PROGRAMME D'UTILISATION DURABLE DES TERRES  
 UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME

## AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 001-2024/CAB/MATIER/PUDT/UCP

### Sélection de consultants pour le Recrutement d'une Agence de communication

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier (le «MATIER») a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l'«AFD»), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du Programme d'Utilisation Durable des Terres (PUDT) et de son Programme d'Investissements (PI-PUDT « KOPEKOKOBA »).

Les Services du Candidat auront pour objet :

- assurer de façon permanente la visibilité de toutes les activités du PUDT/ KOPEKOKOBA sous la coordination nationale et les unités de gestion des deux programmes ainsi que ses parties prenantes et partenaires sur toute la durée des deux programmes ;

- informer et faire comprendre les activités des deux Programmes ainsi que leurs enjeux et résultats aux différentes cibles ;

- assurer la visibilité des résultats obtenus sur toute l'étendue du territoire national.

Le MATIER invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux **Bureaux d'Etudes ou Groupement de bureaux d'études et aux Agences de communication.**

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres ou une lettre d'intention de constituer un Consortium, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Consortium proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés ;
- De la nature des Services : Elaborer le plan de communication du PUDT/KOPEKOKOBA, créer la charte graphique (identité visuelle) et l'identité narrative (storytelling), concevoir et mettre en ligne un site internet moderne du PUDT/KOPEKOKOBA, mettre en œuvre des campagnes de communication et de sensibilisation, assurer la communication événementielle, Suivi et évaluation ;
- Des domaines et expertises techniques : Communication, production graphique et audiovisuelle, marketing, promotion événementielle, animation site web ;
- Du contexte géographique : Congo, pays dans la région d'Afrique centrale.

Le MATIER examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

Le Bureau d'Etudes/Agence de Communication doit produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations :

- être une Agence, un Cabinet/Bureau d'Etudes spécialisé dans la communication, la production graphique et audiovisuelle, le marketing et la promotion événementielle ;
- avoir une expérience d'au moins dix (10) ans dans la conception et la mise en œuvre de stratégies et plans de communication pour les organisations, et l'implémentation de campagnes média à travers les canaux classiques tels : média presse, média TV, média affichage, presse et hors média ainsi que la communication digitale ;
- justifier d'au moins trois(3) références dans les prestations similaires au cours des cinq(5) dernières années (attestation de bonne exécution, certificats de service fait, contrats ...) ;
- Disposer (et justifier) d'une équipe suffisante, dynamique, compétente disponible et capable de réaliser les prestations attendues avec un niveau élevé de qualité de service ;
- Disposer d'une expertise et d'une expérience avérées dans le pilotage de la communication des événements nationaux et internationaux ;
- Disposer d'un matériel professionnel aussi bien pour la réalisation des travaux print que des projets de production audiovisuel.

Le MATIER dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélec-

tionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les Manifestations d'Intérêt devront être soumises en français en quatre (4) exemplaires (un original + 3 copies) et une version numérique (clé USB) et doivent être déposées à l'adresse ci-dessous :

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES INFRASTRUCTURES  
 ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER  
 UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME D'UTILISATION DURABLE DES TERRES  
 Sise Villa Camp ASECNA MAYA-MAYA, Zone BRALICO, face Hôtel PEFACO  
 Tél : (+242) 05 543 00 20/ 06 960 49 68  
 E-mail : gomadegoma@gmail.com / emerypassi60@gmail.com

au plus tard le 14 mai 2024 avant 13 heures 00 mn (heure de Brazzaville), date et heure limites de dépôt et porter la mention :

### AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET n° 001-2024/CAB/MATIER/PUDT/UCP du jj/mm/aa

#### «Manifestation d'intérêt pour le Recrutement d'une Agence de Communication»

Toute Manifestations d'intérêt reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération et ne sera même pas ouverte.

Les Manifestations d'intérêt seront ouvertes le même jour à 14 heures (heure de Brazzaville), en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent.

Les dossiers de candidature devront comprendre :

- \* une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Coordonnateur du PUDT/ KOPEKOKOBA ;
- \* la déclaration d'intégrité, d'éligibilité et responsabilité sociale et environnementale ;
- \* la confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Candidat ;
- \* la documentation ou brochures de présentation du Bureau/Groupement d'Etudes ou de l'Agence de Communication avec l'adresse complète (localisation, mandataire, boîte postale, courriel, etc.) ;
- \* les références et des justificatifs (attestations/certificats de bonne fin des prestations, contrats, procès verbaux,...) de maîtrises d'ouvrage concernant l'exécution de missions similaires, les missions similaires étant définies comme celles se rapportant aux domaines de prestations similaires ;
- \* la liste du personnel proposés par le Bureau/Groupement d'Etudes ou l'Agence de Communication pour la mission avec un très court résumé sur l'expérience de chaque personne (spécialité/domaine d'expertise, formation, années d'expérience dans la spécialité, années dans l'entreprise) ;
- \* le registre de commerce et le certificat de non faillite à jour pour les candidats étrangers ;
- \* les candidats installés au Congo, doivent produire un dossier administratif et fiscal et à jour :

Extrait du Registre du Commerce et du Crédit Immobilier, Attestation de déclaration d'activités; Patente ; Attestation d'immatriculation (NIU) ; Certificat de moralité fiscale ; Certificat ou Attestation de non faillite, Attestation de non redevance fiscale, Certificat d'Immatriculation SCIET ; Certificat d'immatriculation SCIEN ; Quitus de la CNSS à jour ; Attestation d'affiliation à la CNSS ; Statuts juridiques.

**NB : Tout manquement dans la fourniture des informations devant accompagner la Manifestation d'Intérêt pourra se traduire par la Manifestation d'Intérêt ne répondant pas de manière substantielle à l'Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt. Cela pourra entraîner le rejet de la Manifestation d'intérêt.**

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, aux heures d'ouverture de bureaux, tous les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 14 heures (heure de Brazzaville) ou par courriel: gomadegoma@gmail.com / emerypassi60@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 26 mars 2024

**Le Coordonnateur National  
 Antoine GOMA**

SENEGAL

# Bassirou Diomaye Faye, de la prison au palais présidentiel

C'est tout un destin qui bascule pour le président élu du Sénégal, 44 ans, propulsé de la prison à la Présidence de la République. Candidat du PASTEF, parti du leader de l'opposition Ousmane Sonko dont il est le compagnon, Bassirou Diomaye Faye a été élu dès le premier tour avec 56,7% des voix selon les résultats provisoires, devançant ainsi son poursuivant immédiat Amadou Ba, 31,4% du pouvoir. Le président élu succède à Macky Sall, qui termine dans les tumultes ses deux mandats. C'est le cinquième président de l'histoire du Sénégal, et le quatrième musulman à la tête de l'Etat.



Le candidat d'Ousmane Sonko a convaincu les Sénégalais

Le peuple sénégalais salue l'élection présidentielle du dimanche 24 mars 2024, qui tranche entre la continuité et un changement jugé radical. Le scrutin s'est tenu après trois années d'agitation et de crise politique. Les résultats publiés provisoirement donnent l'avantage au principal candidat de l'opposition Bassirou Diomaye Faye face à celui du pouvoir, Amadou Ba de la coalition Benno bokk yaakaar

(BBY), très loin devant les 15 autres concurrents. Viennent après eux, Khalifa Sall 4%, Aliou Mamadou Dia 3% et Idrissa Seck 1%. L'issue de ce scrutin qui démontre la maturité de la démocratie sénégalaise imprimée par le premier président Léopold Sédar Senghor, est aussi l'expression d'un ras-le-bol. En effet, au lendemain de la victoire de Bassirou Diomaye Faye, l'opinion commente que «le Sénégal a changé: les diplômés, l'ancienneté en politique ne suffisent plus! Le peuple en a marre de vivre toujours dans

la misère, les enfants tués dans la rue, obligé de fuir aux Canaries ou au Nicaragua avec de gros risques. Pendant ce temps d'en haut roulent sur des milliards». Parmi les réactions de ceux qui ont félicité le président élu aussitôt après l'annonce de sa victoire, il y a celle de Macky Sall. «Je salue le bon déroulement de l'élection présidentielle du 24 mars 2024 et félicite le vainqueur, M. Bassirou Diomaye Faye, que les tendances donnent gagnant. C'est la victoire de la démocratie sénégalaise», s'est réjoui le président sortant.

Reconnaissant sa défaite, le perdant Amadou Ba, a lui aussi, félicité son challenger en respectant le verdict des urnes. Il s'est dit «très attaché à la République et à l'Etat de droit», et remercié les militants qui lui ont accordé leur soutien.

Dans sa première prise de parole, lundi 25 mars, le président élu a épinglé les défis qui constitueront les priorités de sa gouvernance: diplomatie, réconciliation nationale, allègement du coût de la vie, refondation des institutions. Devant la montée d'un sentiment hostile aux Occidentaux, particulièrement anti-français observé en Afrique de l'Ouest, Bassirou Diomaye Faye a assuré que le Sénégal restera «l'allié sûr et fiable» de tous les partenaires étrangers «respectueux».

Il a également manifesté son intention d'œuvrer à des changements au sein de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), une organisation secouée depuis 2020 par la montée en puissance des régimes militaires dans plusieurs de ses Etats membres. En élisant son deuxième plus jeune président après Abdou Diouf, le Sénégal a sans doute fait le choix de la rupture. Marié, le nouveau président est polygame

Aristide Ghislain NGOUMA

RD CONGO

# La SADC désapprouve les manœuvres du Rwanda contre sa mission militaire



La Force militaire de la SADC est torpillée par le Rwanda à en croire les dirigeants de l'Organisation

Les chefs d'Etat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont désapprouvé les manœuvres du Rwanda contre le déploiement de sa mission militaire en République Démocratique du Congo (SAMIRDC), au terme de leur sommet extraordinaire tenu dimanche 24 mars 2024 à Lusaka, en Zambie. Le sommet qui avait au menu l'évaluation des missions de l'organisation en RD Congo et au Mozambique a, également, désapprouvé les correspondances du Rwanda auprès des Nations unies et de l'Union africaine concernant leur soutien à cette Force.

Le sommet a aussi souligné que le déploiement de la SAMIDRC vise à restaurer la paix et la sécurité en RD Congo, conformément au Pacte ayant créé la SADC et à celui de défense mutuelle des pays membres. La Présidence congolaise, pour sa part, a indiqué que «le Sommet s'est réjoui de la non-prise en compte de la demande du Rwanda par le Conseil paix et sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) qui a demandé, par ailleurs de mettre le matériel de la Force africaine d'attente (FAA), entreposé au Cameroun, à la disposition de la SAMIDRC». Le Rwanda affirme-t-on, avait entrepris des démarches auprès du Conseil de Sécurité des Nations unies et de la Commission de l'UA pour que ces instances n'endossent pas la mission militaire de la SADC en RD Congo.

Dans leurs allocutions, la présidente Hakainde Hichilema de Zambie, présidente en exercice de la Troika sécuritaire de la SADC et le secrétaire exécutif Elias Mpedi Magosi ont reconnu que «la paix et la stabilité dans la partie Est de la RD Congo demeurent un grand défi au sein de la sous-région». Ils ont appelé à la «mutualisation des efforts afin de rétablir la paix dans cette partie du pays dont la situation sécuritaire et humanitaire demeurent très préoccupantes».

Dans le même élan, ils ont réitéré l'engagement des pays contributeurs de la SAMIDRC à redoubler d'efforts, tout en soutenant aussi les efforts politiques et diplomatiques pour une paix durable dans l'Est de la RD Congo notamment le processus de Luanda et de Nairobi.

Alain-Patrick MASSAMBA

TCHAD

# La mort d'un homme par les douaniers cause des émeutes

Un homme a été tué dimanche 24 mars dernier par des douaniers après un refus d'obtempérer. Cela a suscité des émeutes qui ont éclaté à Bongor, dans le Sud-ouest du pays. Des dizaines de proches de la victime et de nombreux jeunes de quartiers fous de rage se sont attaqués au bureau de la douane de la localité, ainsi qu'à des véhicules se trouvant sur place.



Au Tchad, les douaniers ont désormais une mauvaise réputation

Tout a été incendié. Les émeutiers se sont ensuite attaqués au camp de la gendarmerie, où s'étaient réfugiés les douaniers. Très en colère, ils se sont mobilisés après cette mort. La victime était un commerçant de la ville de Bongor.

La scène a débuté lorsque les douaniers ont voulu contrôler l'homme qui a refusé d'obtempérer. Ils se sont lancés dans une course à travers les rues de la ville. Ils ont renversé l'homme un peu plus loin, puis une altercation s'en est suivie, durant laquelle le commerçant, soupçonné de fraude, a été tué de deux balles, d'après l'administration.

Une seconde victime, un curieux qui venait s'enquérir de ce qui était en train de se passer, a été tué aussi par une balle, regrette le secrétaire général de la

province, Gaspard Ndjingar, alors que, onze civils sont également blessés, selon des témoins. Pour l'anthropologue Remadji Hoinathy, de telles explosions de violence se sont multipliées au Tchad, parce que les douaniers, comme les forces de l'ordre et de sécurité, ont «tendance à faire un usage excessif de la force et en toute impunité». Conséquence: «les gens pensent qu'ils n'ont d'autre alternative que de se faire justice», explique-t-il. Ces scènes résultent de l'injustice, des frustrations de toutes sortes ou encore du manque de perspectives d'avenir pour les je-

unes. «La société tchadienne est aujourd'hui un baril de poudre prêt à exploser», confirme le sociologue Félix Mbete. «Les gens ne voient plus l'Etat comme protecteur, mais comme un oppresseur. Ils s'en prennent à tous ses symboles». Comme toujours, pour calmer la situation devant de tels cas, des pourparlers sur la question des compensations à verser aux familles des victimes étaient en cours jusqu'à lundi à Bongor, selon ces familiales et l'administration.

Gaule D'AMBERT

CLIMAT

# L'Afrique fait face à une vague de chaleur extrême

Une bonne partie de l'Afrique affronte depuis le 10 mars 2024 des températures jamais enregistrées auparavant. Des records ont été constatés dans de nombreux pays du continent, atteignant ou dépassant les 45 degrés pour certains. Une situation «exceptionnelle», qui impose de prendre des précautions. Outre l'Afrique, c'est tout le globe qui subit.

Au Maroc, 37 degrés ont été ressentis au Sud du pays pourtant bordé par l'océan atlantique. Le royaume fait face à sa sixième année consécutive de sécheresse, qui risque d'affecter lourdement l'agriculture, un secteur clé de son économie représentant environ 10% des exportations.

Autre pays, le Soudan du Sud, particulièrement vulnérable aux sécheresses et aux inondations, les fortes chaleurs ne sont pas rares notamment lors du pic de la saison

sèche en février-mars, mais dépassent rarement les 40°C. Le 18 mars, le mercure a atteint 45 degrés, amenant les autorités à fermer les établissements scolaires jusqu'à nouvel ordre.

Ces records ne sont pas isolés et sont multipliés quasiment partout. Au Nigeria, l'Agence météorologique nationale a même recommandé le déclenchement de l'état d'urgence pour permettre de ne pas aller travailler pendant les heures les plus chaudes de la journée.

En République démocratique du Congo, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) avait adressé un message aux habitants de Kinshasa contre les risques de déshydratation provoqués par des températures suffoquantes.

En Afrique australe, notamment en Afrique du Sud, certains habitants sont même privés

d'eau depuis des dizaines de jours. Le fournisseur public d'eau potable avait annoncé des restrictions préventives pour lutter contre la pénurie d'eau; remplir sa piscine, arroser son jardin ou utiliser un tuyau d'arrosage sont interdits à Johannesburg de 6h à 18h.

Au Congo, notamment à Brazzaville, on avait ressenti jusqu'à 36 degrés, contre 29 à 30 degrés à la même période l'année dernière. Mais, rien de tout cela ne surprend selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Chaque dixième de degrés de réchauffement a des conséquences. Passé un certain seuil, certaines régions de la planète seront inhabitables pour l'homme du fait de ces chaleurs humides et chaudes, et l'Afrique n'est pas épargnée.

Jean Pascal MONGO-SLYHM (Stagiaire)

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

Objet	KITS DE TRAVAIL DESTINES AUX AGENTS DE SANTE COMMUNAUTAIRE GC7	
Date de l'appel d'offres	20 Mars 2024	
Date de clôture pour la réception des manifestations d'intérêt	10 Avril 2024	
Numéro de référence	Congo BU_24_RFGS_279040	

Catholic Relief Services – United States Conference of Catholic Bishops (CRS – USCCB) est une organisation à but non lucratif, constituée en vertu des lois du District de Columbia, Etats-Unis, ayant son principal siège au 228 W. Lexington Street, Baltimore, Maryland 21201, Etats-Unis, opérant en République du Congo avec un protocole d'accord signé en Octobre 2018 avec le Gouvernement de la République du Congo. Depuis 2017, CRS travaille avec le Ministère de la Santé dans la lutte contre le Paludisme et le Renforcement des Systèmes de Santé sous financement du Fonds Mondial de lutte contre la Tuberculose, le VIH/SIDA, et le Paludisme. Pour la mise en œuvre de la nouvelle subvention 2024 – 2026, il est prévu l'achat des kits de travail des Agents de Santé Communautaire pour la réalisation des activités de sensibilisation porte à porte sur la réduction des risques et la mobilisation communautaire.

De ce fait, CRS cherche à contracter des fournisseurs locaux pour la fourniture de ces articles listés ci-dessous.

Lot 1 – Kits des relais communautaires et agents associatifs		Lot 2 – kits des observateurs communautaires (oc) et observateurs départementaux		Lot 3 - kits des superviseurs en santé communautaire	
Article	Quantité	Article	Quantité	Article	Quantité
T-shirt	2,193	T-shirt	52	T-shirt	250
Gilet	2,193	Gilet	52	Gilet	250
Manteau Imperméable	2,193	Manteau Imperméable	52	Manteau Imperméable	250
Paires de bottes	2,193	Paires de bottes	52	Paires de bottes	250
Sac à dos	2,193	Sac à dos	52	Sac à dos	250
Casquette	2,193	Casquette	52	Casquette	250
Badge	2,193	Badge	52	Badge	250
Porte badge et cordon	2,193	Porte badge et cordon	52	Porte badge et cordon	250
Lampe torche	2,193	Lampe torche	52	Lampe torche	250

Ces articles devront être livrés à Brazzaville et Pointe-Noire conformément à la répartition arrêtée dans le dossier d'appel d'offres.

Le dossier d'appel d'offres, avec les spécifications détaillées et conditions du marché, est disponible au bureau de CRS sis à l'Impasse Bayardelle, enceinte ACERAC, 4<sup>ème</sup> étage, Centre-ville, Brazzaville, République du Congo.

Les fournisseurs désireux de prendre part à ce marché peuvent retirer gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres au bureau de CRS ou en faire la demande par email à l'adresse électronique [bidcq@crs.org](mailto:bidcq@crs.org)

JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Investir en faveur de la femme?

La Journée internationale des droits des femmes instituée par les Nations unies depuis 1977, est célébrée officiellement le 8 mars de chaque année en hommage au mouvement en faveur des droits des femmes. Le Congo, comme tous les pays du monde, célèbre aussi les droits de la femme. Cette 47<sup>e</sup> Journée internationale des droits des femmes a pour thème: «Investir en faveur de la femme: accélérer le rythme». Qu'est-ce-que cela veut dire? Que peut-on entendre?

(Suite et fin)



Sœur Thècle Saurelle BAHAMBOULA

Pour les hommes, reconnaître la place de la femme passe par l'acceptation de la différence. C'est lui donner un espace d'expression. Comme le souligne le Pape François, «les hommes ont à écouter suffisamment les femmes». Nous pouvons extrapoler en disant que les hommes ont beaucoup à apprendre des femmes. C'est pour dire tout simplement que les femmes ont toute leur place dans les espaces de paroles et même dans les cercles ou instances de décisions. C'est une invite, un appel à sortir de l'égoïsme, pour favoriser la diversité et accueillir cette diversité comme une richesse. Que les hommes fassent preuve de plus d'ouverture, qu'ils acceptent de quitter leur zone de confort pour entendre un autre son, une manière de penser différente. Il est important de prendre conscience que la présence des femmes et leur contribution à la vie sociale par la réflexion ou par l'action sont des réalités qui enrichissent la communauté de vie ou la société à différents niveaux.

C'est pourquoi, il est nécessaire que les hommes et les femmes travaillent main dans la main pour mettre fin aux

stéréotypes et aussi aux obstacles professionnels qui freinent l'épanouissement des femmes et leur autonomisation: à titre d'illustration, nous pouvons citer la préférence pour certains chefs d'entreprise d'embaucher les hommes plutôt que les femmes et aussi le manque de confiance en termes d'investissement et la différence de revenus homme/femme dans beaucoup de cas. Pour conclure, homme et femme, c'est ensemble que nous sommes appelés à lutter pour mener à bien la mission commune qui nous incombe, celle de prendre soin de la création. C'est encore ensemble qu'il nous faudrait lutter contre certains préjugés ou freins culturels qui empêchent l'émergence ou l'émancipation de la femme. Que grandisse en chaque homme et en chaque femme, la conscience de la réciprocité et de la pratique d'une vraie collaboration! Homme, femme, nous sommes condamnés à marcher et à œuvrer ensemble dans le respect des différences et dans la complémentarité. C'est un défi de taille et nous sommes convaincus que c'est ensemble que nous y parviendrons. N'est-ce pas le moment de mettre en œuvre toutes les théories et toutes les bonnes résolutions adoptées en faveur du respect des droits des femmes? Jusqu'à quand, allons-nous continuer à préférer le dévouement des femmes à leur bon sens, à leur capacité à contribuer à la réflexion? A notre avis, une action communautaire nous semble nécessaire pour éviter que les femmes ne soient continuellement laissées pour compte.

Sœur Thècle Saurelle BAHAMBOULA  
Religieuse de Notre Dame du Rosaire

DIGITAL

Aden et la société Regalli signent un partenariat

La convention de partenariat entre l'Agence de développement et de l'économie numérique (ADEN) et la société Regalli a été signée le 13 mars dernier à Brazzaville, par Héliodore Francis Alex Gouloubi, directeur général de l'ADEN, et Naji Salameh, directeur général de la société Regalli. C'était en présence de Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique. Ce partenariat contribuera à la diversification de l'économie dans le secteur du numérique.



Naji Salameh, Léon Juste Ibombo et Héliodore Francis Alex Gouloubi

Nous sommes ici pour encourager l'ADEN et la société Regalli qui ont signé la convention de partenariat. L'ambition du gouvernement est que l'économie numérique contribue

dans le développement des services numériques pour le bien du pays», a dit Léon Juste Ibombo. Héliodore Francis Alex Gouloubi a fait savoir que la société Regalli, avec cette convention de partena-

ÉCONOMIE

Le taux de croissance du PIB atteindra 5,7 % en 2024

Les membres du comité national économique et financier (CNEF) du Congo ont tenu leur première session ordinaire de cette année, le vendredi 15 mars 2024, à la direction nationale de la BEAC (Banque des Etats de l'Afrique centrale), à Brazzaville. Les travaux ont été sous la présidence de Jean-Baptiste Ondaye, ministre de l'Economie et des finances, en qualité de président du comité national économique et financier du Congo.

Ces travaux ont connu la participation de Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas et Ludovic Ngatsé, respectivement ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale et celui en charge du Budget, des comptes publics et du portefeuille public, ainsi que par visioconférence du nouveau gouverneur de la BEAC, Yvon Sana Bangui, et Marcel Ondélé, secrétaire général adjoint de la Commission bancaire de l'Afrique centrale. Serge Dino Daniel Gassakys, directeur national de la BEAC, est secrétaire général du CNEF du Congo, rapporteur de la session. Après une analyse de la situation économique nationale du quatrième trimestre de l'année écoulée, les membres du comité ont révélé dans leurs conclusions que le taux de croissance du PIB réel ressorti à 1 % en 2023, contre 0,5 % en 2022, atteindra 5,7 % en 2024. Cette analyse a été faite sur l'activité économique, qui a été principalement portée par la poursuite des investissements dans le secteur pétrolier, le dynamisme

des activités dans le secteur hors pétrole et la mise en œuvre satisfaisante du programme conclu avec le FMI. Les membres du CNEF, au cours de leur session, ont aussi pris connaissance de la conjoncture économique internationale et sous régionale, ainsi que leurs perspectives à court terme du dernier trimestre 2023. Mais, le comité a relevé un ralentissement de l'économie mondiale en 2023, avec une croissance du PIB qui est revenue à 3,1 % contre 3,5 % en 2022, sous l'effet principalement de la demande et de la résurgence des tensions géopolitiques. Les membres du comité ont confirmé que le taux de croissance demeurerait stable en 2024 à 3,1 %. Au niveau régional, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 2 % en 2023, contre 2,9 % un an plus tôt, dans un contexte marqué par des fortes tensions inflationnistes. En perspective, la croissance économique de la sous-région serait à 3,6 % en 2024. Les membres du comité ont, également, abordé le front des prix, dont l'inflation s'est



Les ministres et les autres membres du comité pendant les travaux

établie à 4,3 % en 2023, contre 3 % en 2022. En 2024, elle se replierait à 4 %, tout en demeurant au-dessus du seuil communautaire de 3%. Au niveau national, les membres du comité ont apprécié les différents modes de financement de l'économie. Le comité a relevé une hausse de 11,1 % de l'encours des crédits bruts à l'économie à 1.635,5 milliards de FCFA et des créances en souffrance de 1,4% à 256,1 milliards de francs Cfa. Sur le marché des valeurs du trésor de la CEMAC, l'encours du trésor public congolais a atteint 2.272,7 milliards de FCFA, en forte hausse de 63,1 %. En analysant le rapport du marché des valeurs du trésor sur les crédits au secteur privé, le comité encourage le Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations

formulées pour limiter le risque d'effet d'émission. Concernant les transferts internationaux, les membres ont pris connaissance de l'évolution de cette opération qui a présenté un solde net positif de 81 milliards de FCFA en 2023. A la fin des travaux, Jean-Baptiste Ondaye a rassuré le nouveau gouverneur de la BEAC «de la disponibilité des autorités congolaises pour l'accompagner dans l'accomplissement des tâches qui vous sont désormais dévolues. Je ne doute pas de votre capacité à œuvrer sans ménagement dans l'intérêt de la communauté. Les défis sont nombreux. Je ne doute pas qu'ensemble nous parviendrons à les surmonter».

Philippe BANZ

HYDROCARBURES

Promouvoir le contenu local dans le secteur pétrolier et gazier

Sous le patronage du Premier ministre Anatole Collinet Makosso, le ministre des Hydrocarbures Bruno Jean Richard Itoua a supervisé du 21 au 22 mars 2024 à Brazzaville la première édition de la table ronde sur le contenu local dans le secteur pétrolier et gazier. En tout, 76 intervenants, 12 introducteurs et 15 modérateurs se sont exprimés en vue de mettre en place des stratégies de développement efficace de la politique de contenu local de ce secteur en République du Congo. Le thème principal de la table ronde a porté sur: «Mise en œuvre du contenu local dans le secteur pétrolier et gazier au Congo: enjeux, bilans et perspectives».



Les officiels et les participants posant à la fin de la table ronde

Pour Anatole Collinet Makosso, le secteur des hydrocarbures, pilier de l'économie congolaise, doit par son rôle et sa place «être un modèle en matière de promotion du contenu local en favorisant l'émergence d'un tissu industriel robuste, puisant ses racines dans les compétences locales transcendant la simple valorisation de nos ressources. Pour ce faire, le Gouvernement travaille à l'élaboration d'une loi cadre qui s'appliquera sur un contenu local multisectoriel... dont les hydrocarbures», a-t-il

dit à l'ouverture des travaux. Cet événement a regroupé les experts du domaine des hydrocarbures venus de l'Algérie, de l'Angola, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, du Cameroun, du Ghana, du Nigeria, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, de la RDC, etc. Le programme des travaux a été réparti sur 13 sessions, entre autres: la présentation des politiques du contenu local au Congo; les politiques et stratégies du contenu local du secteur pétrolier et gazier des

riat, accompagnera son institution à développer des services numériques. «Avec le développement du commerce numérique, par exemple, les produits des artisans congolais seront visibles afin de faciliter leur vente à l'extérieur du pays», a-t-il précisé. «Regalli a l'avantage de disposer des moyens financiers et de l'équipement adéquat pour aboutir à cette volonté du Gouvernement de conduire au développement des services numériques qui sont aussi des niches de financement de l'économie congolaise», a-t-il ajouté.

De son côté, Naji Salameh a rassuré qu'il dispose de l'expertise nécessaire pour exécuter cette convention. «J'ai l'expertise de digitaliser les administrations et les entreprises pour faciliter la communication entre population d'une part, et entre la population et le Gouvernement d'autre part», a-t-il affirmé. A rappeler que la société Regalli est basée en Angleterre, et est présente aussi dans quelques pays africains.

Eben Ezer OKABA-YOULOU (Stagiaire)

pays africains; cadre légal et réglementaire du contenu local dans le secteur des hydrocarbures; le contenu local dans le sous-secteur gazier: exemple du projet Gaz naturel liquéfié (GNL Congo), etc. Des échanges et débats qui se sont déroulés, il s'est dégagé, entre autres, quelques difficultés pratiques dans la mise en œuvre de la politique du contenu local dans le secteur pétrolier et gazier: l'accès au financement et l'incitation des sociétés du secteur des hydrocarbures à intégrer les acteurs économiques locaux dans toute la chaîne de valeur d'approvisionnements; le manque d'un cadre de partage d'expérience entre les pays producteurs du pétrole africains sur la mise en œuvre des politiques du contenu local; le manque des cadres nationaux qualifiés dans le domaine gazier, obligeant l'opérateur à procéder à leur reconversion réaffirmant ainsi son engagement à les former; l'accompagnement des sociétés locales dans la spécialisation aux

métiers des hydrocarbures. Les participants ont recommandé: la mise en place d'un organe de suivi et d'évaluation du contenu local dans le secteur des hydrocarbures; un alignement des sociétés pétrolières au cadre légal et réglementaire en vigueur en République du Congo; la publication des appels d'offre; l'uniformisation des critères de performances; la création d'un fonds de financement pour les sociétés locales et la création des instituts de formation aux métiers du pétrole. Bruno Jean Richard Itoua a estimé que la table ronde relative au contenu local demeure un cadre idéal d'expression d'enjeu, de bilans et de perspectives pour consolider les échanges afin d'atteindre les objectifs escomptés. Ouverts par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, les travaux de la première édition du contenu local ont été clos par le ministre d'Etat Pierre Oba, en charge des mines et de la géologie.

Gaule D'AMBERT

# ANNONCES

**EMERAUDE SARLU**  
 SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE  
 AU CAPITAL DE 50.000.000 F.CFA  
 Siège Social : B.P 900  
 Pointe-Noire  
 REPUBLIQUE DU CONGO  
 RCCM : CG-PNR-01-2010-B13-01437

## AVIS D'INSERTION LEGALE

### REACTIVATION DES ACTIVITES DE LA SOCIETE «EMERAUDE SARLU»

Aux termes de l'assemblée générale mixte (AGM) tenue en date du **09 Mars 2024**, par Monsieur **Fabio OTTONELLO**, représentant la société «**EMERAUDE INVEST**», Associé Unique de la société «**EMERAUDE SARLU**», Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital social de 50.000.000 de francs CFA, siège social sis à Pointe-Noire en République du Congo, Boîte Postale 900, Route de l'aéroport, immatriculée au registre du commerce sous le n° **CG-PNR-01-2010-B13-01437**, inscrite à la CNSS sous le n° **43 758**, et identifiée auprès de l'administration fiscale sous le **NIU: M2008110000769167**, dont le procès-verbal a été dûment enregistré au bureau de l'enregistrement, des domaines et timbres (EDT) Pointe-Noire Centre, le 12 Mars 2024, sous le n°2020 folio 049/31, déposé au tribunal de commerce de PNR sous le n° **CG-PNR-01-2024-D-00204**, et authentifié par le greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire le **14 Mars 2024**, l'Associé Unique, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et les statuts, a décidé de réactiver les activités de la société «**EMERAUDE SARLU**».

Pour AVIS

#### Le mandataire

#### TAIZÉ-CONSEILS

Société d'Expertise Comptable  
 Inscription tableau ONECC n° 017 SEC  
 Agrément CEMAC n° SEC 111  
**ASSOCIE-GERANT**  
**Auguste YOLO**  
 Commissaire aux comptes  
 Expert-Comptable  
 Inscription tableau ONECC n° 020 ECL  
 Agrément CEMAC n° EC 373

#### MAITRE NOEL MOUNTOU NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU, Centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10;  
 E-Mail: noelmountounotaire1@gmail.com

### "SOCIETE MABA"

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
 CAPITAL: 1 000 000 FRANCS CFA  
 Siège social: Marché Central, vers arrêt Matendé  
 B.P.: 2261

POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

### INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du sept mars deux mil vingt-quatre, enregistré le huit mars de la même année, Folio **049/4 n° 0865**, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la **SOCIETE MABA SARLU**, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, Marché Central, vers arrêt Matendé.

#### Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée a:

- Elargi l'objet social en ajoutant aux activités habituelles, les activités ci-après:
- Vente des cosmétiques;
- Pneumatiques;
- Pièces détachées autos;
- Transport des marchandises;
- Bâtiment et travaux publics.
- Mis à jour les statuts de ladite société, conformément aux dispositions impératives de l'Acte Uniforme de l'OHADA.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 13 Mars 2024 sous le n°**CG-PNR-01-2024-D-00203**.

Pour avis,

**Maître Noël MOUNTOU,  
 NOTAIRE.**

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC  
 DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES  
 DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
 DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE  
 BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

### INSERTION LEGALE

#### N° 148/2024/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
01	N° 7730 du 26/11/23	Section :AB ; bloc : 92, Pile : 6, Sup : 470,18 m2	Av Alphonse Massamba Débat (qtier Cataracte)	Madibou	BIKAMBIDI Chantal Lucette Brigitte
02	N° 7635 du 09/10/23	Section : AR2, bloc: 49, Pile : 1, Sup: 537,99 m2	8 rue Matsiona Joachim (Q Sangolo)	Madibou	Enfants KOKOLO
03	N° 7765 du 23/01/24	Section : AM, bloc : 85, Pile : 1 bis; Sup : 183,90 m2	15 bis, Rue Mayama ( qtier Kibouendé)	Mfliou	KISSALA MBOKO Roland Severin
04	N° 7758 du 18/01/24	Section : AM, bloc : 85; Pile : 1, Sup: 183,70 m2	15, Rue Mayama	Mfliou	NIANGUI MISSIET Sylvère Cyrille
05	N° 7763 du 18/01/24	Section :F, bloc : 57, Pile : 13 (ex 314) ; Sup: 301,77 m2	314, Rue Samba Marius (ex rue Alfassa)	Bacongo	LOUNDOU Séphora Michelia
06	N° 7412 du 02/06/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 2.258.596.00 m2	Village Bimé (Case Barnier)	Mfliou	Famille KIVIMBA
07	N° 7326 du 20/04/23	Section : AB, bloc: 44, Pile: 6 bis Sup: 94,34 m2	Rue Colonel NDALA Benjamin Q Manssimou)	Madibou	BOUNKOUTA Rolande Olivie
08	N° 7771 du 26/01/24	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 500,00 m2	6 Rue Jeanne Marcel (Q Kibina)	Madibou	KOUNKOU-SILOU-DIATOMBA E. et autres
09	N° 7348 du 04/05/23	Section : E bloc : 91(ex 38), Pile:4 et 10 bis (ex 03 et ex 7, Sup: 585,29 m2	22 bis, rue Kitengué	Bacongo	MOUNKALA Nicolas Flavien
10	N° 7517 du 08/08/23	Section : AR1, bloc :49, Pilles : 1, Sup 357,17 m2	Rue Ndala Basile (Moussosso)	Madibou	BITSOUA MBEMBA Norheve Cyrin
11	N° 7665 du 30/06/23	Section : AP, bloc : 95, Pile : 8, Sup : 324,00 m2	11, Rue Manianga	Mfliou	NTADI Joseph
12	N° 7290 du 29/03/23	Section : BK, bloc : 82, Pile : 4, Sup : 405,91 m2	Rue Jean Pierre Ndembolo (Q Mbouono)	Madibou	NTOUADI OPOUCKOU Clive Hedley Prince
13	N° 7742 du 28/12/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 345,82 m2	Quartier Lesséqué	Pool	KIFOUETI André
14	N° 7783 du 06/02/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 5000,00 m2	Bimé (Quartier 711 Case Barnier)	Mfliou	NGAVE MAPALOU
15	N° 30799 du 12/09/23	Section :I, bloc : 36, Pile : 8 (ex 57) ; Sup : 932,20 m2	134, rue des Fleurs (Centre-Ville)	Bacongo	D'ZOMBALA Rich Chatriam
16	N° 7748 du 04/01/24	Section :C, bloc : 23, Pile : 7 bis (ex 59) ; Sup : 135,75 m2	59, Rue Jeanne d'ARC (Q Kounkou)	Bacongo	SOCIETE KOMA
17	N° 362 du 08/05/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 536,98 m2	Rue Dihouakou Rigobert (Q Kombé)	Madibou	KIMBANZA NDOKI Chris Berjuma
18	N° 7684 du 09/11/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 743,63 m2	Rue Germain Malanda	Madibou	Enfants MALOUMBI
19	N° 7778 du 05/02/24	Section : B2 bloc : 172, Pile : 12, Sup 173,53 m2	18, Rue Hinda (Q Diata)	Makélékélé	SAMBA BATIA née MOUAPOT IKOBOT E D
20	N° 7745 du 04/01/24	Section : AP, bloc : 82, Pile : 5, Sup: 339,60 m2	38, Rue Ntsouélé (Q Indzouli)	Mfliou	MOUYEKE Roger
21	N° 7769 du 24/01/24	Section : G, bloc : 62, Pile : 05, Sup : 343,85 m2	50, rue des Trois Francs	Bacongo	NGOYA Guy Noël
22	N° 7768 du 24/01/24	Section :F, bloc : 147( ex 85B), Pile : 11(ex 9 bis), Sup: 251,20 m2	113 bis, rue des Trois Francs	Bacongo	NGOYA GUY Noël
23	N° 7807 du 16/02/24	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup:375,22 m2	135 Avenue Mfliou Ngamaba Q Itsai	Mfliou	SAYI-MBOUYOU Paulvie Dalia Jessica
24	N° 6357 du 01/10/21	Section : C3 ; bloc : 105, Pile : 07(ex 85), Sup : 255,61 m2	85, Rue Ngali Pascal	Makélékélé	N'KENKELA Baby Fran Elgie
25	N° 7224 du 23/02/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 895,00 m2	Avenue Maurel Kiwouzou (Quartier Kinina)	Madibou	LOUAMBA Gustave René
26	N° 7190 du 25/09/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup 2680,24 m2	355, Av Sébastien Mafouta	Madibou	MOUENDO Albert
27	N° 7822 du 21/02/24	Section : B2 ; bloc : 172; Pile : 12 bis, Sup : 171,97 m2	18 bis, rue Hinda (Q Diata)	Makélékélé	MOUSOUKA Rayan Yvon
28	N° 7790 du 14/02/24	Section : B1, bloc : 14, Pile : 14bis; Sup : 399,99 m2	4 bis, Rue Mayama Joachim (Q Kimpuoumo)	Madibou	BISSADIDI Mon Idée Abdiel
29	N° 7573 du 01/09/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup 5332,00 m2	Village Mayitoukou	Goma tsé-tsé	Enfants MOUNDZELE
30	N° 7699 du 27/11/23	Section :AB, bloc :41, Pile : 21, Sup 296,07 m2	Rue Ndjaye (Q Mansimou)	Madibou	MBEMBA Olga Edith Josiane
31	N° 6821 du 13/07/22	Section :4, bloc : 38, Pile : 05, Sup : 458,28 m2	20, RueMaléla (Q Moukoundzi-Ngouaka)	Makélékélé	KINOJANI Brigitte Nathalie
32	N° 7720 du 19/12/23	Section : B2, bloc : 58, Pile : 26, Sup : 203,42 m2	14 bis, Rue Mangolé	Makélékélé	KOLLELLAD BIZENGA Antony Fructueux E
33	N° 7750 du 09/01/23	Section :AE; bloc 37.; Pile :3, Sup : 495,23 m2	rue Ntsangou Georges	Madibou	Jean Robert PIERRE JACQUES
34	N° 7816 du 19/02/24	Section : :bloc : -, Pile : -, Sup : 6349,22 m2	Village Banza-kaka	Pool	KWAMA MATITI Roger
35	N° 7780 du 06/02/24	Section :AD4 ; bloc : 20, Pile : 4, Sup : 738,71 m2	Avenue André MILONGO (Qtier Mafouta)	Madibou	MAKAYAT LIBOUANGA Sadi C
36	N° 7295 du 29/01/21	Section : C4, bloc : 62, Pilles : 12, Sup 139,00 m2	1571 bis Avenue Fulbert Youlou	Makélékélé	HOMBESSA Bienvenue
37	N° 31449 du 23/01/24	Section :P13C, bloc : 23, Pilles : 9, Sup 180,00 m2	58, Rue Mbélé	Mfliou	KOUNKOU Ghyneel Reagan F
38	N° 7490 du 24/07/23	Section : -, bloc : -, Pile : -, Sup : 400,00 m2	Quartier Ihouéno (zone LOUMBOU)	Pool	IBARA LECKASSY OKYORINA Styven
39	N° 7782 du 06/02/23	Section : B2, bloc : 185 ; Pilles : 03(ex 02), Sup : 598,62 m2	02, Rue Oyo (Q Diata)	Makélékélé	INDAYE-DINGA Félix
40	N° 7827 du 28/02/24	Section AP2; bloc : 112, Pile :46 (ex 63) ; Sup : 337,35 m2	5, Rue Kindofo	Mfliou	BOUITY née BANGA-PASSY Marguerite
41	N° 7787 du 12/02/24	Section :AE ; bloc : 70(ex 43), Pilles : 01 bis, Sup : 432,94 m2	16 bis, Rue Mbemba Rocyf	Madibou	BAMANA BWESO Viclaire Michel Cédric
42	N° 7830 du 01/03/24	Section :AR/1 bloc : 16, Pilles : 2, Sup : 173,44 m2	51, Avenue Moussosso)	Madibou	NDOUDI Médard
43	N° 7821 du 21/02/24	Section : C2, bloc : 90 ; Pile :11, Sup : 528,00 m2	233, Rue Pasteur Fila Joel	Bacongo	succession MIANGOUAYILA
44	N° 6877 du 19/08/21	Section :AL2, bloc :63 ; Pile :1, Sup : 428,26 m2	136, Rue Mabilia Mâ Nganga (Q Moutabala)	Mfliou	BOUKORO Olivier
45	N° 7590 du 04/09/23	Section : G, bloc : 119(ex 17 bis); Pile :03, Sup : 155,65 m2	11, Rue Matoua André (ex Rue Montaigne)	Bacongo	MILANDOU KOUEHOASSOUAMA B
46	N° 7571 du 01/09/23	Section : C3, bloc :204, Pilles : 1(ex 69), Sup 156,33 m2	69 bis, Rue Pierre Mbongo	Bacongo	FOFOLO née KIBINDA KENGUE Celestine
47	N° 7499 du 29/07/23	Section : -, bloc : -, Pilles : -, Sup 988,12 m2	75 Rue Moutaleno Abel et 76 rue Locko E	Madibou	NDANDOU Jean Pierre
48	N° 5963 du 26/10/23	Section : B1, bloc : 15, Pilles : 4, Sup 1433,44 m2	7, Rue Joachim M (Madibou).	Madibou	KINKOSSO Olga Clarisse Blanche
49	N° 295 du 24/10/23	Section :AD4, bloc : 19, Pilles : 17bis, Sup 433,24 m2	4bis, Rue Mampouya Joseph	Madibou	GOMA Gianni
50	N° 7829 du 29/02/24	Section :AB, bloc: 30, Pilles: 16,Sup 549,95 m2	Rue Dr Massamba mâ Mbala (Q Mansimou)	Madibou	NZOALA Nina Gaëlle

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière.

Fait à Brazzaville, le 20 mars 2024

Pour l'insertion légale  
 Le chef de Bureau  
**Alban Pie X OTORO**

COMMEMORATION DU 47<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA MORT DU CARDINAL EMILE BIAYENDA

## Placé sous le signe de la méditation et du recueillement

Le 47<sup>e</sup> anniversaire de la disparition tragique du cardinal Emile Biayenda assassiné le 22 mars 1977, a été commémoré dans tous les diocèses du Congo, le vendredi 22 mars 2024, à travers des messes.

### ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE

Cette commémoration a été marquée par une série d'activités, parmi lesquelles le pèlerinage diocésain effectué par les mouvements d'apostolat le samedi 16 mars au Mont cardinal, à Djiri, et la messe célébrée à la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur. Au cours de cette messe, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville a invité la chrétienté à sécuriser le Mont cardinal à travers le planting d'arbres afin de lutter contre les érosions qui menacent dangereusement ce site. «A partir du 1<sup>er</sup> avril prochain, le site sera fermé aux populations et la priorité est plus donnée aux mouvements d'apostolat d'effectuer des pèlerinages de foi», a indiqué Mgr l'archevêque.

### FONDATION CARDINAL EMILE BIAYENDA (FOCEB)

A la Fondation Cardinal Emile Biayenda qui est une œuvre de charité pour le développement humain intégral et qui a pour présidente, sœur Marie Brigitte Yengo, religieuse de Notre-Dame du Rosaire, cette commémoration a été marquée par une conférence-débat jeudi 21 mars 2024, organisée sur les thèmes: «La vie du Bon cardinal Emile Biayenda», «Comment rejoindre le Christ à l'exemple du cardinal». L'enceinte du centre des polios était prise d'assaut par de nombreuses personnes venues de partout. Les membres de la Fondation cardinal Emile Biayenda arboraient les tee-shirts frappés à l'effigie du cardinal avec les inscriptions «47 ans déjà». Sœur Marie Brigitte Yengo a commencé sa communication par une évocation du jeune homme né à Malela-Bombé, petit village de Mpangala dans le

### DIOCÈSE DE KINKALA

Le 47<sup>e</sup> anniversaire de la mort du Cardinal Emile Biayenda a été commémoré le vendredi 22 mars 2024, à la cathédrale Sainte Monique de Kinkala par une messe célébrée à 6h30, par l'abbé Joachim Loumouamou, curé et concélébrée par les abbés Guy Roland Mouyamba, vicaire de la paroisse, aumônier diocésain et national de la confrérie cardinal Emile Biayenda; Aubin Banzouzi, vicaire de la paroisse et Barthélemy Bassoumba, curé de la paroisse Saint Pierre Claver de Mayama; ainsi que du diacre Joffel Moukanza. Après la bénédiction finale, toute l'assemblée s'est dirigée en procession devant le portillon de l'ancien évêché où le Cardinal Emile Biayenda apparut à une dame, déplacée de Mbamou pendant les troubles sociopolitiques qui ont secoué le département du Pool en 2016. Voici le résumé du témoignage: Pendant les troubles sociopolitiques qui avaient une fois de plus secoué

district de Kindamba, région du Pool et qui présentait déjà des prédispositions d'un serviteur de Dieu, que le Seigneur a extirpé au milieu de ses parents et amis pour devenir plus tard le premier cardinal de l'Eglise du Congo. La présidente de la FOCEB a abordé sa communication sur plusieurs angles en s'appuyant sur les paroles du cardinal qualifiées de prophétiques prononcées lors de chaque événement religieux. «La vie spirituelle du cardinal», comme l'avait souligné le Saint Pape Jean-Paul II pleurant devant sa tombe en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville le 5 mai 1980 sur ses qualités de l'Apôtre du Christ: le courage, la loyauté, l'enthousiasme de posséder un trésor et le désir de le partager. Ordonné sous-diacre le samedi 5 octobre 1957, il écrivit: «Par le sous-diaconat, je vais renoncer spontanément aux joies de la chair pour m'attacher à jamais au seul Christ et à ses seuls intérêts». Devenu diacre, il écrivit: «Joie, amour et confiance totale en Jésus-Christ par Marie». La veille de son ordination presbytérale, il dit: «Le sacerdoce ce n'est pas pour rire. Vous me confiez une mission d'amour auprès de mes frères. Vous savez, vous Seigneur, comme cela est dur en nos jours présents, mais ce que je vous demande, c'est cette grâce de me sentir toujours pauvre». Devenu évêque coadjuteur avec droit de succession, archevêque puis cardinal à l'âge de 46 ans, étant le plus jeune cardinal du monde, il formulait les mêmes prières d'abandon au Seigneur et à la mère de Dieu. Emile Biayenda, pasteur au milieu de son peuple, disciple du Christ par excellence, vivait l'évangile. A travers la légion de Marie, il demandait aux chrétiens de réciter le Rosaire chaque jour, car une multitude de grâces y sont attachées.



Sœur Marie Brigitte Yengo



La maison où a vécu le cardinal Emile Biayenda

«La vie du pardon», il ne faut pas cultiver la haine en soi, il faut pardonner même à vos ennemis. Aux jeunes, il disait: «vous êtes les premiers agents de votre propre formation et de votre éducation. Préparez-vous aux responsabilités qui vous attendent demain, dans le respect, l'obéissance et l'humilité». Aux familles, il déclarait: «Vivez dans l'amour les unes pour les autres». S'agissant de l'éducation des enfants, il disait: «L'éducation doit commencer à la maison, se poursuivre à l'école et s'étendre dans la société». Au sujet de la formation des laïcs, il déclarait: «Celle-ci doit être doctrinale et spirituelle pour approfondir les connaissances, vivifier la foi et revaloriser l'unité». Aux membres du Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo, il déclarait: «Vivez l'œcuménisme, non pas uniquement lors des célébrations

des cultes organisés pendant la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens, mais toutes les fois que nous en avons l'occasion: les mariages, les veillées funèbres et d'autres célébrations liturgiques ou manifestations à caractère social auxquelles on veut donner un caractère œcuménique». Lors de son dernier message, la veille de sa mort, Emile Biayenda avait déclaré: «A tous nos frères croyants du nord, du centre et du sud, nous demandons beaucoup de calme, de fraternité et de confiance en Dieu, père de toutes races et

de toutes tribus, afin qu'aucun geste déraisonnable ne puisse compromettre un climat de paix que nous souhaitons tous». Ce jour-là, Emile Biayenda terminait son message par un cantique de foi qu'il avait lui-même entonné: «Je crois en toi, mon Dieu, je crois en toi...». Sœur Marie Brigitte Yengo a terminé sa communication par le «je vous salue Marie» et par la prière d'intercession du cardinal «Seigneur Dieu notre Père». Outre la conférence-débat, les participants se sont souvenus des photos sur la vie du cardinal, à travers l'exposition vernissage, partant de la naissance à l'épiscopat, jusqu'à sa mort. Enfin, sœur Marie Brigitte Yengo a offert des fauteuils roulants et cannes blanches à quelques membres de la FOCEB vivant avec handicap.

Pascal BIOZI  
KIMINO

voulut contourner le bâtiment. C'est quand elle marchait qu'elle apercevait, au niveau de la marche à l'entrée, un homme, debout devant le portillon, vêtu d'une soutane noire, ceint d'une bande rouge et sur sa tête, une calotte rouge. Elle se demandait en elle-même si ce n'était pas l'abbé Guy Roland Mouyamba, mais le clair de lune, bien que quelque peu voilé par les nuages lui permettait d'avoir la claire vision que c'était le Cardinal Emile Biayenda. Elle s'exclama: «Eh, le Cardinal Emile Biayenda!» L'homme mystérieux, ayant entendu l'exclamation de la dame, sursauta un peu mais après, resta concentré dans la prière sans même se retourner. Il tenait dans sa main gauche une sorte de bréviaire ou bible et, avec sa main droite levée, il bénissait l'ancien évêché. La dame n'eut plus le courage d'aller se soulager, elle fit discrètement marche arrière puis retourna vite dans la salle dire aux autres ce qu'elle avait vu. Le lendemain au retour de l'abbé Guy Roland Mouyam-



Madame Emma Claude Moutombo



Devant le lieu d'apparition du cardinal

### PLAIDOYER

## L'Eglise en Afrique dénonce l'exploitation abusive des ressources naturelles

Siège du Symposium des Conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM), la capitale du Ghana, Accra, a abrité du 8 au 10 mars 2024 un séminaire sur le thème: «Les conflits en Afrique dans le contexte de l'exploitation des ressources naturelles et minières». Cet événement majeur a réuni environ quarante participants, dont des évêques, des prêtres et des laïcs catholiques, pour débattre du lien critique entre l'exploitation des ressources naturelles et les conflits sur le continent africain, à l'origine de la souffrance selon certains.

Pendant les travaux, les participants ont examiné avec pertinence la problématique de l'exploitation minière et d'autres ressources naturelles en Afrique, sous-tendue par des réflexions théologiques; celle du cadre juridique et réglementaire, de l'engagement de l'Eglise dans ce domaine, des initiatives de plaidoyer, ainsi que les stratégies pour aborder les défis multifacettes associés à ces situations, en particulier les conflits et leurs répercussions découlant de l'exploitation des ressources naturelles.



Les participants au séminaire

Unaniment, ils ont fait écho au message prophétique délivré par Sa Sainteté le Pape François lors de son voyage apostolique en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud du 31 janvier au 5 février 2023, dans lequel le Souverain pontife implorait: «Cessez d'étouffer l'Afrique: elle n'est pas une mine à exploiter ni une terre à dévaliser. Que l'Afrique soit protagoniste de son destin! Que le monde se souvienne des désastres commis au cours des siècles au détriment des populations locales et qu'il n'oublie pas ce pays ni ce continent! Que l'Afrique, sourire et espérance du monde, compte davantage: qu'on en parle davantage, qu'elle ait plus de poids et de représentation parmi les nations!»

Le Cardinal Fridolin Ambongo Besungu, archevêque de Kinshasa et président du SCEAM, a souligné le scénario paradoxal selon lequel d'importants investissements étrangers dans le pétrole, le gaz, l'exploitation minière et les ressources naturelles ne bénéficient pas suffisamment aux populations locales du continent. Il a noté le besoin urgent pour l'Eglise en Afrique d'adopter une approche pastorale de l'écologie intégrale et de la conversion écologique inspirée par sa doctrine sociale, notamment en ce qui concerne les industries extractives.

Venus de diverses régions d'Afrique et d'ailleurs, les participants ont identifié les principaux défis liés à l'exploitation minière et des ressources naturelles sur le continent. Ils ont également échangé des expériences sur les réponses existantes de l'Eglise à ces défis au sein de certaines Conférences épiscopales et régions du monde. Parmi les propositions en vue d'un avenir meilleur, les participants ont convenu de la promotion de l'établissement d'une Journée continentale de prière et de solidarité en Afrique pour mettre en lumière des problématiques spécifiques dans chaque pays et amplifier les voix des marginalisés. Ils ont appelé à renforcer l'éducation sur l'écologie intégrale, ainsi qu'à accroître la participation des professionnels du droit et des médias dans le suivi de l'exploitation des ressources naturelles et les efforts de plaidoyer.

Le Dicastère pour la promotion du développement humain intégral, partenaire clé de ce séminaire qui y a participé, a exhorté l'Eglise en Afrique à renforcer son engagement à résoudre les problèmes qui causent d'immenses souffrances, tels que les conflits et les déplacements forcés de populations. Comme l'a souligné le président du SCEAM, l'objectif global du séminaire est de veiller à ce que les ressources abondantes de l'Afrique contribuent au développement économique, bénéficient à la majorité de sa population, favorisent la paix et réduisent la pauvreté.

Mgr Matthew K. Gyamfi, évêque de Sunyani et président de la Conférence des évêques catholiques du Ghana, a mis en exergue cet engagement dans son discours de bienvenue, affirmant l'importance de la focalisation du séminaire face aux circonstances actuelles sur le continent et au sein de l'Eglise.

Ce séminaire a été organisé par le SCEAM avec le soutien du Dicastère pour le développement humain intégral, Misereor, Catholic relief services (CRS), Mosaiko institute for citizenship, le Centre d'études pour l'action sociale (CEPAS), Denis Hurley peace institute (DPHI), Catholic peacebuilding network of Notre Dame University.

Aristide Ghislain NGOUMA

ba, elle alla lui raconter les faits. Le curé, reprenant la parole, a fait une exhortation aux fidèles. A l'époque, a-t-il dit, l'archidocèse de Brazzaville couvrait tout le département du Pool, et en 1976 c'est-à-dire, un an avant sa mort, le Cardinal Emile Biayenda était passé à Kinkala. Après son exhortation, un jeune du groupe des Amis du cardinal Emile Biayenda a été invité à allumer à côté de sa photo, cinq bougies signifiant les cinq plaies

de Jésus, donc ses souffrances dans lesquelles le Cardinal Emile Biayenda fut complètement et parfaitement incorporé. Le chant d'espérance: «Je crois en toi, mon Dieu» qu'il chanta lui-même fut entonné par l'assemblée, suivi de la prière d'intercession puis celle de sa béatification et canonisation. Enfin, le curé a béni les fidèles.

Bonheur  
BIVOUMBOUKOULOU

## MESSE CHRISMALE DANS L'ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

### «Le prêtre fait ce qu'il fait par la Grâce de Dieu»

Initialement célébrée le Jeudi saint puis ramenée au mercredi saint les récentes années, la messe chrismale a eu lieu, cette année au début de la semaine sainte, le mardi saint 26 mars 2024, en la cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville. Considérée à juste titre comme la fête du clergé, la messe chrismale se célèbre pour faire mémoire du dernier repas que le Christ Jésus avait partagé avec ses disciples, au cours duquel il avait institué l'eucharistie et le sacrement de l'ordre.

Présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), la messe a été concélébrée par Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon, et plusieurs prêtres dont le père Roberto Luchini, premier secrétaire de la Nonciature apostolique au Congo et au Gabon, les abbés Maurice Edoula, secrétaire général adjoint et gestionnaire de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC), Vivien Carol Etouolo, secrétaire général de la CEC, Jean-Baptiste Ngoyi Ngoma, secrétaire général adjoint et gestionnaire de la CEC, Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville, pères Pierre Bilongo, supérieur provincial des spiritains du Congo, Raphaël Bazebizonza, vicaire épiscopal chargé de la vie consacrée, les abbés Donatien Bizaboulou, Roland Fabrice Nzebelet Mampouya, vicaires épiscopaux chargés de la Formation permanente; des vocations, des séminaires; Barthel Christel Ganao et Chris-

tophe Maboungou, recteurs des Grands séminaires de théologie Cardinal Emile Biayenda et de philosophie Mgr Georges Firmin Singha, etc.

Dans une animation liturgique



Les prêtres concélébrants en procession



Une vue des participants à la messe

des chœurs des séminaristes et des amis du Grégorien, la messe a connu aussi la participation des religieux, religieuses de diverses congrégations aux côtés des fidèles laïcs venus des paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville, vêtus pour certains de l'uniforme distinctif de leur mouvement d'apostolat.

Au cours de l'homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a résumé l'essentiel de cette cé-

lèbration eucharistique annuelle en trois points : l'expression de l'unité du presbyterium autour de l'évêque, le renouvellement des promesses sacerdotales et la bénédiction des huiles devenues saintes qui serviront aux catéchumènes tout au long de l'année, aux ordinations sacerdotales et épiscopales, ainsi qu'aux malades, etc. Dans la trame de sa prédication, l'archevêque a affirmé : «Le prêtre fait ce

qu'il fait par la Grâce de Dieu», réaffirmant en quoi, le prêtre est configuré au Christ, de qui il tient son ministère. Après l'homélie, a eu lieu le dialogue entre l'archevêque et les prêtres concélébrants qui ont renouvelé leurs promesses formulées le jour de l'ordination sacerdotale.

Le rite de bénédiction des huiles saintes a marqué la suite de cette messe solennelle.

Vers la fin, père Casimir Moukouba, directeur diocésain de la liturgie, a annoncé quelques dispositions pratiques utiles à l'usage des huiles saintes. Intervenant en dernier, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a invité les prêtres oeuvrant dans l'archidiocèse de Brazzaville à une retrouvaille marquée par une communication au siège de l'ACERAC.

Gislain Wilfrid BOUMBA

## CLÔTURE DU JUBILE DES 80 ANS DE LA BASILIQUE SAINTE-ANNE DU CONGO

### Messe de lancement des festivités et d'envoi en mission du Comité d'organisation

Ouverte le dimanche 28 juillet 2023, l'année jubilaire marquant les 80 ans de la basilique Sainte-Anne du Congo prendra fin le dimanche 30 juillet 2024, au cours d'une messe en cet imposant et gigantesque édifice ayant un plan architectural symbolisant le croisement des cultures, conçu par un architecte protestant: Roger Lelièvre dit: «Herrel»; témoin de l'histoire de l'évangélisation du Congo, de l'archidiocèse de Brazzaville et du quartier Poto-Poto où fut érigé ce monument, à l'époque coloniale. Prélude à la clôture de ce jubilé qui interviendra quatre mois plus tard, une messe de lancement des festivités, marquée par l'envoi en mission du Comité d'organisation des activités y relatives, a eu lieu mardi 19 mars 2024, en la Basilique Sainte-Anne du Congo.

Présidé par M. Rémy Ayayos Ikounga, ce comité d'organisation (voir encadré) est composé de six membres, tous paroissiens de la basilique Sainte-Anne du Congo, pouvant avoir leur part de témoignage à apporter sur l'histoire de la basilique Sainte-Anne du Congo dont le premier coup de pioche des travaux fut donné le 19 mars 1943, à l'époque où Félix Eboué fut le gouverneur de l'Afrique équatoriale française (AEF). Célébrée en la solennité de Saint Joseph, cette messe a coïncidé avec la commémoration du 60<sup>e</sup> anniversaire de la fraternité Saint Joseph de cette paroisse, aînée des fraternités de l'archidiocèse de Brazzaville. Ont concélébré la messe présidée par l'abbé Michaël Kelly Milongo Massengo, curé-recteur de la basilique Sainte-Anne du Congo, les abbés Prince Christ-Vit Souakoulou, vicaire paroissial, membre du Comité d'organisation; et Francis

Sekiessé, vicaire paroissial. Sous l'animation liturgique du chœur Sainte-Anne, composé des deux chorales paroissiales en fusion: Les Piroguiers et Sœur Auxanne; la messe



Les membres du Comité d'organisation pendant le rite d'envoi

a connu la participation des membres du Comité d'organisation, de ceux de la fraternité jubilaire ainsi que ceux de la fervente et dynamique communauté paroissiale. Au cours de l'homélie, le révé-



Abbé Michaël Kelly Milongo Massengo

rend père curé-recteur a invité les membres du Comité d'organisation à faire preuve d'humilité,

d'efficacité, de dynamisme et de sens du travail bien fait. Peu avant la fin de la messe, a eu lieu l'exécution du rite d'envoi en mission. M. Lazare Mabona, en sa double qualité de vice-président du Conseil pastoral pa-

roissial et de membre du Comité d'organisation, a prononcé le mot d'usage. Il a annoncé la collecte des photos souvenirs de la basilique Sainte-Anne du Congo qui seront exposées au cours de l'exposition-photos à organiser pendant ces festivités. Sur ce, il a appelé tout paroissien et toute personne de bonne volonté détenteurs de quelque support que ce soit (vidéo, photos, etc.) en souvenir de Sainte-Anne, de bien vouloir les apporter au comité d'organisation qui en fera un usage utile pour la reconstitution de l'histoire de cette basilique construite à l'époque des pères missionnaires spiritains. Enfin, le curé-recteur a exhorté les paroissiens à participer massivement aux activités qui seront organisées par le comité d'organisation qu'il venait d'envoyer en mission afin que ces festivités connaissent un succès retentissant.

Gislain Wilfrid BOUMBA

#### Composition du Comité d'organisation

**Président:** M. Rémy AYAYOS IKOUNGA  
**1<sup>er</sup> Vice-président:** M. Charles Emile APESSE  
**2<sup>e</sup> Vice-président:** M. l'Abbé Prince SOUAKOULOU  
**3<sup>e</sup> Vice-président:** M. Lazare Maximilien MABONA  
**1<sup>ère</sup> Secrétaire, chargée de la mobilisation des ressources:** Mme Gisèle NGONDO  
**2<sup>e</sup> Secrétaire, chargé des affaires administratives:** M. Alain Christian OBONGUI  
**3<sup>e</sup> Secrétaire, chargé des relations publiques et de la communication:** M. Jean-Marie BABOUNGOU-POATY.

## DIMANCHE DE PAQUES-B-

### «Le Christ est vraiment ressuscité Alléluia»

Textes: Ac 10,34a.37-43; Ps 117, Col 3,1-4; Jn 20,1-9

Frères et sœurs,

Devant le mystère inouï de la mort et de la résurrection de notre Seigneur, nous sommes appelés à croire, car il est vivant, debout dans la lumière et hors du tombeau. La compréhension de ce grand mystère nous exige une grande foi d'ailleurs. Saint Grégoire nous rappelle : «la foi perdrait sa valeur si l'humaine raison lui fournissait ses inductions». La résurrection est un événement de foi, c'est le triomphe de la vie sur la mort. C'est aussi la célébration de la nouvelle création car Jésus-Christ premier de toute créature et nouvel Adam a vaincu la mort qui le tenait captif dans le tombeau par la pierre et les linges.

Elle est la victoire du Seigneur Jésus. Après les incertitudes, le voile des ténèbres du péché se déchire, il n'y a plus d'obstacles à notre propre rédemption. Jésus dans son obéissance a libéré l'humanité du péché qui l'empresse. L'Evangile de ce dimanche nous invite à enlever de nos cœurs la pierre qui nous enferme dans les ténèbres de l'orgueil, de la médisance, de l'incrédulité... Il veut que la lumière de Pâques brille dans le monde entier afin d'éclairer notre Église, notre pays et nos familles.

Jésus est vivant pour toujours devant la misère de nos sociétés, la pauvreté, les guerres, les tremblements de terre... de la même manière qu'il a vaincu la mort, il va vaincre nos souffrances, fixons sur lui notre regard simplement. Prions en ce jour, afin que cette Pâques éclaire nos cœurs sombres en réalité dans les cœurs de Marie Madeleine et les autres disciples il faisait sombre; découragés au départ par la mort de Jésus qu'ils ont suivi pendant trois ans mais la résurrection est venue redonner l'espérance du sourire et de la joie. Vive le Christ ressuscité qui vient à notre secours. Amen.

Abbé Ander KETIKETI

(Administrateur paroissial de Sainte Thérèse de Ngambio)

#### COMMUNIQUÉ NÉCROLOGIQUE

Son Excellence Mgr Daniel Mizonzo, Evêque diocésain de Nkayi, a la profonde douleur d'annoncer à son Clergé, aux Religieuses, Religieuses, aux Fidèles laïc (que) s, aux Autorités Politiques-Administratives-Militaires, à tout le Peuple de Dieu présent dans le Diocèse de Nkayi, du rappel à Dieu de Papa NKOUNGA MABIKA Michel, père biologique de l'Abbé Primat Cellot Nkouna Mabikas, prêtre du diocèse de Nkayi. Le décès est survenu le 22 mars 2024, à Brazzaville, des suites d'un Accident Vasculaire Cérébral (AVC). Que Mwenze Maria, Notre-Dame du Suffrage et de la Consolation, en cette période douloureuse, soutienne l'Abbé Primat Cellot et toute la famille éplorée, et accompagne l'âme de Papa NKOUNGA MABIKA Michel, dans les Bras Miséricordieux de notre Seigneur Jésus Christ.

Per Misericordiam Dei, Fidelium defunctorum animae resquiescant in pace!

Fait à Nkayi, le 22 mars 2024

Abbé Ange Alurcia Baudron MANANGA

Secrétaire-Chancelier

#### CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

### Bientôt, la session pastorale

Les Archevêques et Evêques du Congo annoncent au peuple de Dieu, la tenue de leur session pastorale, du 9 au 13 avril 2024, au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville.

Les Commissions épiscopales, les structures d'Eglise, le CNALC, les bureaux nationaux des mouvements d'apostolat et autres services y sont conviés.

Abbé Vivien Carol ETOUOLO

Secrétaire Général de la CEC

#### ...Ils ont dit...

M. Rémy Ayayos Ikounga, président du Comité d'organisation: «Je voudrais exprimer ma sincère gratitude au curé-recteur, à son équipe presbytérale et à tous les paroissiens de la basilique Sainte-Anne pour nous avoir témoigné de leur affection et de leur confiance en nous portant à la tête du comité d'organisation du 80<sup>e</sup> anniversaire de la basilique Sainte-Anne. Mes collègues et moi supplions le Très Haut, au



nom de Jésus-Christ, pour qu'il nous dote de sa force et d'une partie de sa divine sagesse pour que nous combions les attentes des paroissiens, pour que nous puissions honorer les engagements pris aujourd'hui. Puisque cette nomination a reçu l'approbation paternelle de Mgr l'archevêque, nous avons pour lui une pensée respectueuse. Que Dieu nous accompagne».

Propos recueillis par Fortuné IBARA, des Dépêches de Brazzaville et retranscrits par Gislain Wilfrid BOUMBA.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES****N°002/ECG/DG/2024****POUR LA SELECTION DES SOCIETES DE LIVRAISON FONTAINES  
ET EAU MINERALE ET ENTRETIEN DU PARC AUTOMOBILE**

La Direction Générale de Ecobank Congo lance, un appel d'offres pour la sélection des sociétés de livraison fontaines et eau minérale et l'entretien du parc automobile.

Le dossier d'appel d'offres ou de candidature est à retirer à son siège social à la division EBS, au rez-de-chaussée de l'immeuble ECOBANK à Brazzaville et à Pointe-Noire à l'Agence Ecobank Atlantic Palace au secrétariat du Directeur Général Adjoint, entre 9 heures et 12 heures à partir du 22 mars 2024.

Les offres signées et cachetées devront être déposées au plus tard le 19 avril 2024 à 16 heures 00.

*Fait à Brazzaville, le 18/03/2024*

**La Direction Générale**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES****N°003/ECG/DG/2024****POUR LA SELECTION DES SOCIETES D'ENTRETIEN ET NETTOYAGE  
DES AGENCES ET ENTRETIEN DES PORTES FORTES – TRAPONS  
DE SECOURS-GRILLES-SERRURES ET COFFRES FORTS  
DES AGENCES ECOBANK**

La Direction Générale de Ecobank Congo lance, un appel d'offres pour la sélection des sociétés d'entretien et nettoyage des agences et entretien des portes fortes-trappons de secours-grilles-serrures et coffres forts des agences ECOBANK.

Le dossier d'appel d'offres ou de candidature est à retirer à son siège social à la division EBS, au rez-de-chaussée de l'immeuble ECOBANK à Brazzaville et à Pointe-Noire à l'Agence Ecobank Atlantic Palace au secrétariat du Directeur Général Adjoint, entre 9 heures et 12 heures à partir du 22 mars 2024.

Les offres signées et cachetées devront être déposées au plus tard le 19 avril 2024 à 16heures 00.

*Fait à Brazzaville, le 18/03/2024*

**La Direction Générale**

# ANNONCES

REPUBLIQUE DU CONGO

## MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER (MATIER) SERVICES DE CONSULTANT **APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET**

### PROJET DE GESTION DES INONDATIONS ET D'ASSAINISSEMENT A POINTE-NOIRE (CCG1118) MISSION D'APPUI A UNE GESTION PERFORMANTE ET DURABLE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE POINTE-NOIRE

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de l'Agence Française de Développement ("AFD"), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre de la mise en œuvre des composantes n°2 ( Renforcement des capacités des services municipaux) et n°3 ( sensibilisation, information, éducation et communication) du projet de gestion des inondations et d'assainissement à Pointe-Noire (CCG1118).

Les Services du Candidat auront pour objet de réaliser les activités de sensibilisation pour le changement des comportements et de renforcer les services techniques de la municipalité de la ville de Pointe-Noire, dans le but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de Pointe-Noire, via l'amélioration du service d'assainissement des déchets solides et liquides ainsi que le changement de comportement des populations de la ville en matière d'hygiène et d'assainissement. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier (MATIER) invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus. Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux :

\* Bureaux d'études \* Consultants individuels  
\* ONG \* ONG et bureau(x) d'études en Groupement

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche,

un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures. Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou

- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous traitants.

Les références et qualifications des Sous traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé sur les critères suivants :

- Avoir exécuté ces 10 dernières années au moins deux prestations dans le secteur de l'assainissement liquide ou solide d'un montant supérieur à 2 millions d'euros sur une période d'exécution de 4 à 5 ans et mobilisant une équipe composée d'experts internationaux et locaux;

- Disposer d'une expertise technique avérée dans les domaines suivants :

- L'organisation d'une filière pérenne de gestion de l'assainissement solide et liquide ;
- La structuration et le développement du service de pré-collecte des déchets solides ;
- La professionnalisation des services de vidange et de traitement

des boues ;

- L'appui à la gouvernance et au cadrage politico-institutionnel sur les services urbains ;
- Campagnes Information Education Communication sur l'hygiène, assainissement liquide et solide (IEC) ;
- Renforcement des capacités des services techniques municipaux ;
- La gestion de projets.

- Expérience dans des pays francophone d'Afrique subsaharienne et si possible en République du Congo,

Le MATIER dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en versions physique (un original et une copie) et numérique (conforme à l'original), pour le **04 avril 2024 à 12h30 au plus tard, au 5ème étage, portes 506 et 509 de l'Immeuble du Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier, ex rond-point CCF Brazzaville-Congo.**

Téléphone : +242 06 663 42 80 / 06 450 52 70

Courriel : [alfreleli@gmail.com](mailto:alfreleli@gmail.com) / [willyosoa@gmail.com](mailto:willyosoa@gmail.com)

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 8:30 à 15h.

*Fait à Brazzaville, le*

**Le Délégué Général aux Grands Travaux,**

**Oscar OTOKA**

## AVIS DE RECRUTEMENT DE DEUX POSTES

La République du Congo a reçu du Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, une subvention qui sera mise en œuvre sur la période 2024-2026. Elle a pour but de contribuer au renforcement des réponses nationales contre l'épidémie à VIH/SIDA et la tuberculose. La subvention Le projet sera géré par le PNUD comme Principal Réciendaire et mis en œuvre dans le cadre d'un large partenariat par le Ministère en charge de la santé à travers ses structures telles que la Direction Générale des Services et Soins de santé (DGSSSa), la Direction Générale de la Population (DGPOP), les programmes nationaux (PNLS et PNLT), la CAMEPS, le LNSP, la Direction de l'Information Sanitaire, de l'Evaluation et de la Recherche (DISER), entre autres. Le CNLSE sera aussi associé dans le cadre d'un partenariat. Par ailleurs les activités communautaires sont mises en œuvre par le RENAPC en tant que sous-réciendaire.

Dans le cadre du renforcement de ses capacités de mise en œuvre le Programme National de Lutte Contre la Tuberculose recrute deux (02) agents.

**Lieux d'affectation :** Direction du Programme National de Lutte contre la Tuberculose

**Durée du contrat :** Un an renouvelable après évaluation des performances.

**Rémunération:** Le salaire sera déterminé sur la base d'une proposition validée par le FM et en accord avec la grille salariale du Ministère de la Santé et de la Population.

**Dépôt des candidatures :** Pour postuler, veuillez transmettre par votre dossier, à l'attention de Monsieur le Directeur du PNLT, par courrier électronique à l'adresse [hardainokombi@gmail.com](mailto:hardainokombi@gmail.com) ou le déposer au Programme National de Lutte contre la Tuberculose avec comme objet : « Candidature pour le poste souhaité avec mention de

la référence du poste» en joignant votre dossier complet de candidature (CV + lettre de motivation + copie(s) légalisées des diplôme(s) + copies des certificats de travail + copie d'acte de naissance), au plus tard le 22 Avril 2024 à 12 heures au contact suivant : Programme National de Lutte contre la Tuberculose (Enceinte des grandes endémies, Boulevard Denis Sassou Nguesso).

Date limite de dépôts des candidatures : Lundi 22 Avril 2024 à 12 heures

**NB : Les TDRs complets de tous les postes peuvent être retirés au Programme National de Lutte contre la Tuberculose (Enceinte des grandes endémies, Boulevard Denis Sassou Nguesso).**

**Les candidatures des fonctionnaires de l'état ne seront pas acceptées ;**

**Les candidatures féminines sont vivement encouragées ; Toute offre soumise après ce délai sera automatiquement rejetée.**

**Poste:** Point Focal TB/MR.

**Référence du poste :** COG-2024-PNLT-PF TB/MR-2024

**Mission :** Fournir un appui technique au PNLT afin de renforcer la prévention, le dépistage et la prise en charge de la tuberculose pharmaco résistante.

**Compétences et qualifications exigées :**

- Être un ressortissant congolais ou un résident légal détenant une résidence valide ou un permis de travail ;
- Être titulaire d'un diplôme de docteur/e en médecine ;
- Avoir un Master en santé publique ;
- Avoir une formation dans le domaine de la lutte contre la Tuberculose en générale et dans la prise en charge médicale des patients tuberculeux et Co infectés VIH/TB ;
- Avoir exercé au moins 3 ans dans le domaine de la prise en charge de la TB et plus particulièrement de la TB MR ;
- Avoir au moins une expérience de travail dans un contexte multiculturel ;

- Avoir une très bonne communication et un bon sens de relations interpersonnelles ;

- Avoir une bonne maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit ;

- Maîtriser les outils Microsoft du pack Office™, des outils de création de base de données, des outils d'analyses statistiques et de programmation, des outils de gestion des références bibliographiques ;

- Être disponible pour voyager régulièrement à l'intérieur du pays.

**Poste:** Point Focal TB/VIH.

Référence du poste : COG-2024-PNLT-PF TB/VIH-2024

**Mission :** Fournir un appui technique au PNLT afin de renforcer la prévention, le dépistage et la prise en charge de la tuberculose et le VIH.

**Compétences et qualifications exigées :**

- Être un ressortissant congolais ou un résident légal détenant une résidence valide ou un permis de travail ;
- Être titulaire d'un diplôme de docteur/e en médecine ;
- Avoir un Master en santé publique ;
- Avoir une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de la gestion de projets de santé ;
- Avoir exercé au moins 3 ans dans le domaine de la prise en charge de la TB et du VIH et plus particulièrement de la co-infection TB-VIH ;
- Avoir au moins une expérience de travail dans un contexte multiculturel ;
- Avoir une bonne maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit ;
- Maîtriser les outils Microsoft du pack Office™, des outils de création de base de données, des outils d'analyses statistiques et de programmation, des outils de gestion des références bibliographiques
- Être disponible pour voyager régulièrement à l'intérieur du pays.

**Directeur du Programme National  
de Lutte contre la Tuberculose**

**Pr Ag Franck Hardain  
OKEMBA-OKOMBI**

GOVERNANCE FINANCIERE

# L'ACI et le CNTS dans le viseur de la CNTR

Les membres de la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques (CNTR) sont en session ordinaire budgétaire, la cinquième depuis sa création, du 26 mars au 5 avril 2024 à Brazzaville. Près d'une vingtaine de dossiers constitue l'ossature de cette session dont entre autres, l'examen et l'adoption du projet de budget 2024; la communication du cabinet BMP sur la présentation de l'enquête d'évaluation du code de transparence en vue de l'évaluation du plan stratégique.

La session a été ouverte par le président de la CNTR Joseph Mana Fouafoua, réhaussée de la présence de trois ministres: Ghislaine Ingrid Olga Ebouka Babackas du Plan, Ludovic Ngatsé du Budget et Joseph Luc Okio, ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la Réforme de l'Etat. La session ordinaire budgétaire, a dit le président, se tient dans un contexte particulier tant pour «notre pays que pour notre institution. Sur le plan national, il convient de noter le basculement du budget de l'Etat dit de moyen, vers le budget programme qui a l'avantage de promouvoir l'efficacité et l'efficience dans la gestion des finances publiques. Pour

notre institution, cette session se tient à un moment où, nous nous basons sur le plan stratégique 2020-2029 de la réforme du système de gestion des finances publiques». La transparence étant la base de la bonne gouvernance, la CNTR entend maintenir le même élan en poursuivant les actions entamées. Entre autres: les missions d'enquête sur l'Agence congolaise d'information (ACI), le Centre national de transfusion sanguine (CNTS). «Ces enquêtes nous renseignent que la loi portant code de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques n'est pas connue des gestionnaires de ces structures, donc n'est pas appliquée; des dysfonc-



Les membres du Gouvernement, les commissaires et autres invités

tionnements blâmables dans la gestion sont à corriger en urgence en prenant des mesures radicales afin de supprimer cette gangrène», a-t-il averti. «S'agissant de l'ACI et du CNTS, nous allons procéder à un audit approfondi de leurs comptes sur les trois dernières années de leur gestion avec le concours de cabinets d'audit indépendant. S'ajouteront des audits des comptes, la redevance audiovisuelle, Global Access Congo SA pour lesquelles la CNTR a été interpellée.» Pour le président de la CNTR,

cette session est le lieu par excellence de prise en compte des préoccupations sus évoquées, «afin de les traduire en actes concrets en fonction de leurs moyens propres et des apports multiformes souhaités et attendus des partenaires au développement. Nous avons dix jours pour le faire, et bien le faire, afin qu'à l'issue de nos travaux nous puissions disposer des documents adoptés à nos ambitions pour l'année 2024».

E.M.-O

DROITS DES FEMMES

# Les femmes du Senat invitées à s'autonomiser

A l'occasion du 114<sup>e</sup> anniversaire de la Journée internationale des droits des femmes célébrée le 8 mars 2024, le bureau du Senat a organisé à l'endroit des femmes de cette institution une matinée d'échanges sur le thème national: «Intensifier l'autonomisation des femmes congolaises pour parvenir à l'égalité des sexes».

C'était le vendredi 22 mars 2024 à son siège à Brazzaville, sous la houlette de la vénérable Elisabeth Mapaha, deuxième secrétaire du Senat. En présence de Véronique Loembhet Nitou Landou, première vice-présidente de la commission Santé, affaires sociales, famille et de genre et de Rebecca Moundélé-Ngolo, présidente du groupe parlementaire de l'opposition. Les femmes du Senat vêtues pour nombre d'entre elles en pagne avec effigies et la décoration «8 mars» ont pris d'assaut la salle de conférence de cette chambre. Elles ont eu droit à deux communications portant sur le thème national et sur le cancer du col de l'utérus, deuxième cancer chez la femme après celui du sein. Le thème sur l'autonomisation de la femme a été développé par la directrice de la promotion de la femme, Isabelle Ewandza. L'exposante a fait savoir que pour rendre autonome la femme, il faut investir dans les politiques et les systèmes de protection sociale pour créer un environnement permettant aux femmes d'accéder au marché du travail. Elle a, par ailleurs, mis à la connaissance de l'auditoire des instruments juridiques nationaux et internationaux qui condamnent les actes de violences à l'égard des femmes. «Pour assurer leur autonomisation et parvenir à l'égalité des sexes, il est important d'augmenter le pouvoir des femmes, en les mettant au centre de notre société. Et leur offrir le choix de pouvoir agir dans la construction de notre pays», a-t-elle affirmé. S'agissant de l'exposé sur le

cancer, le Pr Judith Nsondé Malanda, directrice du Programme national de lutte contre le cancer a rappelé que toutes les parties du corps humain peuvent se cancériser. Le cancer existe bel et bien au Congo. Les plus fréquents chez la femme, en première position, le cancer du sein. Par année, on a au moins 558 nouveaux cas. Le deuxième cancer est celui du col de l'utérus, pour lequel on enregistre au moins 395 nouveaux cas par année, a dit la cancérologue. Le cancer du col de l'utérus est une prolifération anarchique des cellules due à un virus dit «papillom humain». Il se transmet par voie sexuelle. Ses signes d'alerte sont, entre autres, des saignements anormaux. «Les infections chroniques n'existent pas, il faut se faire consulter pour éviter l'irréparable», a martelé le Pr Nsondé Malanda. Pour être à l'abri, elle a exhorté à adopter des comportements responsables. Eviter le multipartenariat, la consommation abusive de tabac et d'alcool. La vaccination étant un moyen sûr et un dépistage régulier, de préférence tous les ans, pour être épargné. Il existe trois vaccins qui peuvent être administrés à partir de l'âge de 13 ans. «A travers cette communication, nous avons compris que l'Etat donne des possibilités constitutionnelles, législatives... à la femme pour s'autonomiser, il appartient désormais à cette dernière de se réveiller. La cancérologue nous a édifié sur le cancer du col de l'utérus qui ravage beaucoup de femmes congolaises, et nous avons compris qu'il est nécessaire d'opter pour un dépistage précoce pour



La vénérable Elisabeth Mapaha entourée des sénatrices

éviter le pire, chaque deux ans au besoin. Aussi, nous avons été exhortées à l'abandon des comportements déviants comme la multiplicité des partenaires, qui peut aussi être à l'origine de cette pathologie qui se transmet par voie sexuelle», a résumé Bonelle Bomola, attachée à la commission Santé. Clôturant la journée, Mme Elisabeth Mapaha a invité les femmes à sortir de leur léthargie. «Il nous faut saisir les opportunités comme le font les hommes, donnons-nous cette chance de nous ouvrir et de frapper aux portes. Tout le monde n'a pas la chance de réussir sur le banc de

l'école, non plus d'avoir des parents nantis pour soutenir leurs études, partout où la femme se trouve, quelle que soit sa précarité, peut réussir. Il faut se donner de la valeur. Il faut qu'on murisse le thème international «accélérer le rythme», je pense que ça nous amènera très loin», a-t-elle dit, remerciant le président de cette chambre parlementaire pour sa volonté de réunir les femmes autour des thèmes importants pour leur vie depuis cinq ans. «Investir en faveur des femmes, accélérer le rythme», tel a été le thème international de l'édition 2024.

Germaine NGALA

BRAZZAVILLE

# Pénurie d'eau dans les quartiers

La population de Brazzaville endure un calvaire avec la pénurie d'eau. Depuis quelques mois, voire des années, l'eau ne jaillit plus des robinets dans plusieurs quartiers de la ville. Cette privation impacte négativement les ménages.

En effet, les robinets sont secs dans certaines zones de Kinsoundi, Matour Plateaux, Bacongo, Mayanga, Talangaï et Nkombo. Dans ces quartiers, des hommes et des femmes défilent avec des bidons et des seaux, à la recherche d'un robinet qui coule. Certains s'approvisionnent à la boulangerie de Kinsoundi.

«Nous sommes parfois obligés de nous réveiller tard dans la nuit, et très tôt aux environs de 4h ou 5h du matin, pour guetter les robinets qui par chance peuvent faire couler de l'eau», s'est plaint un habitant du quartier Kinsoundi, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement Makélékélé. Cette situation impacte négativement les ménages. Ses habitants

FONDATION PRIVAT FREDERIC NDEKE

# Traduire par les actes l'année 2024 consacrée à la jeunesse

Organisation apolitique existant depuis 2007, essentiellement tournée vers les œuvres caritatives en faveur des personnes défavorisées, la Fondation Privat Frédéric Ndéké a lancé le 24 février 2024 à Sibiti dans la Lékoumou, puis à Dolisie dans le Niari la campagne nationale dite «A l'écoute des jeunes».

Cette campagne qui tombe à point nommé, du fait de l'institution par le Président de la République de l'année 2024 comme année de la jeunesse, s'est poursuivie mercredi 6 mars dernier à Madibou et à Makélékélé dans les 8<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> arrondissement de Brazzaville. Elle s'étendra sous peu sur l'ensemble du territoire. Entre autres objectifs poursuivis: traduire par les actes, cette année 2024 consacrée à la jeunesse.



Une vue de l'assistance pendant la campagne

Devant une assistance juvénile, en présence des chefs de quartiers et de leurs administrateurs-maires respectifs, le président de la Fondation éponyme Privat Frédéric Ndéké a répondu aux desiderata exprimés par les jeunes. Au nombre de ces desiderata: la formation en informatique, en mécanique, en conduite automobile, en coupe et couture, en coiffure et décoration, en maçonnerie, en menuiserie, en électricité, en soudure, en agropastorale, etc.

Si certains jeunes, après avoir décroché de l'école n'ont aucun métier et mettent tout leur espoir dans la fondation pour s'en sortir, d'autres comme Marcel et Lumumba à Makélékélé ont appris la conduite automobile, mais faute de pouvoir l'exercer régulièrement, «Lumumba» a perdu les réflexes et a sollicité un recyclage. Le président de la fondation le lui a promis à la fin, s'il est jugé apte, «il sera embauché», a-t-il dit. Et à Marcel qui donne occasionnellement un coup de main au maire de Makélékélé, il lui a été donné, de passer un test de chauffeur. S'il s'admet au test, il sera recruté comme chauffeur permanent. Un autre jeune de Makélékélé a bénéficié du président de la fondation une somme de 50.000Fcf pour terminer sa formation en maçonnerie et peinture assistées sur ordinateur. Le manque causé par le décès de son oncle qui s'occupait de sa formation a été comblé par la fondation. Mme Ngoulou, une jeune femme ayant à charge cinq enfants, a longtemps cherché comment subvenir aux besoins de ses enfants qu'elle élève seule. Elle a trouvé la solution à l'occasion de cette rencontre. Une adresse où elle sera embauchée lui a été donnée.

Pour le jeune Chance Bakekolo de Madibou, diplômé en agropastorale, le président de la fondation a demandé de lui faire parvenir, par le biais du maire de Madibou, son projet agropastoral, pour étudier la possibilité de son financement. Au reste, aux jeunes de Madibou et Makélékélé, un registre est ouvert dans chaque siège de ces deux arrondissements, pour leur permettre de s'inscrire et préciser les métiers dans lesquels ils souhaitent se former.

Le président de la fondation Privat Frédéric Ndéké a rappelé aux jeunes que son organisation n'a aucune connotation politique, elle n'est pas non plus à comparer avec la Fonction publique, car elle ne recrute pas. Néanmoins, dans la mesure du possible, elle s'emploie à aider et à subvenir aux besoins des Congolais et même des étrangers de tout bord vivant en République du Congo. Bien que cette action coïncide avec l'institution, par le Président de la République, de l'année 2024, année de la jeunesse, la campagne en cours s'inscrit plutôt dans la droite ligne du programme d'activités de l'année 2024 issu du dernier conseil d'administration.

Gaule D'AMBERT



L'eau, source de vie

disent avoir des difficultés à faire la lessive, la vaisselle, et bien d'autres choses qui nécessitent de l'eau potable. Sans eau potable, les populations courent des risques sanitaires, car elles sont contraintes de consommer de l'eau peu potable, mettant

leur santé en danger. La population appelle les responsables de la société de distribution d'eau à s'expliquer sur cette longue pénurie d'eau.

Darchevie KETTE BONAZEBI

**COOPERATION**

**Le ministère des PME et une ONG italienne s'unissent pour booster l'emploi**

Une convention entre le ministère des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat (MPMEA) et la Fondation des volontaires pour le service international (AVSI) a été signée vendredi 22 mars 2024 à Brazzaville. Conclue par Jacqueline Lydia Mikolo pour le ministère et par Beatrice Farina, représentante résidente pour cette Fondation italienne, la signature de cette convention est intervenue en présence de l'ambassadeur d'Italie au Congo, Enrico Nunziata, qui a salué ce partenariat qui va renforcer la coopération entre le Congo et l'Italie déjà très porteuse.

Fruit du récent Forum Italie-Congo à Rome, ce partenariat est axé sur plusieurs domaines. Il va booster le développement intégral de l'homme, l'humanitaire, l'entrepreneuriat et la création d'emplois, secteurs dans lesquels l'AVSI opère dans plus de 40 pays à travers le monde. C'est un partenariat qui cadre avec l'une des missions du ministère qui consiste « à promouvoir l'entrepreneuriat, en particulier par l'incitation des jeunes à entreprendre, et à favoriser l'essor de la culture entrepreneuriale en milieu jeune et éducatif ». Par cette signature, les deux parties conviennent d'accompagner le ministère congolais des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat dans de nombreux projets, notamment le Service national à l'entrepreneuriat (SNE). Pour Mme Farina, cette convention sera l'occasion pour les deux parties de mettre tous leurs efforts pour que le partenariat prenne corps et soit bénéfique pour les jeunes du Congo. Le travail s'effectuera dans une collaboration étroite

avec le staff et l'équipe du ministère, a précisé la représentante résidente de l'AVSI, en vue d'identifier les actions concrètes à entreprendre pour booster l'entrepreneuriat. Enrico Nunziata y voit un axe de renforcement de la coopération entre le Congo et l'Italie, qui a de plus en plus de beaux jours. Le diplomate italien salue ce partenariat multisectoriel. De son côté, Jacqueline Lydia Mikolo se félicite de cette convention, fruit du partenariat avec l'Italie, particulièrement du Forum Italie-Congo. La ministre des Petites et moyennes entreprises veut mettre en prime dans ce partenariat une catégorie très importante, les jeunes et les enfants. Ce qui suppose la mise en place d'une feuille de route. La signature de cette convention fait suite à la séance de travail que la ministre des PME a eue à Rome en marge du Forum Italie-Congo avec Giampaolo Silvestri, secrétaire général et président du Conseil d'administration de la Fondation AVSI, en présence du sénateur Alfredo Mantica, vice-président de la



Beatrice Farina et Jacqueline Lydia Mikolo pendant la signature



L'ambassadeur Enrico Nunziata entouré des deux partenaires

Fondation. Initialement créée sous le régime d'Association en 1972, l'AVSI devient une Fondation en 2015. Elle est basée dans la capitale économique italienne Milan, au Nord de la Péninsule. Au Congo, la Fondation est implantée dans la capitale économique Pointe-Noire, au Sud-ouest du pays. Pendant la cérémonie de signature, Mme Jacqueline Lydia

Mikolo était assistée par les cadres de son département, et Mme Beatrice Farina par les membres de l'équipe du point focal de sa Fondation. Cette convention de partenariat est la matérialisation d'une volonté commune, qui a été symbolisée par l'échange des parapheurs par les deux signataires.

**Aristide Ghislain  
NGOUMA**

Parcelle à vendre à MOUKONDO entrée ANDRADA derrière la Maison de Couture Mme LAURE

**Superficie: 400 m<sup>2</sup>**

**Contact: 06 686 00 51**

**WhatsApp: +14389949340**

**Société DRAKAW**

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1.000.000 de francs CFA

Siège social : 177, Avenue Monseigneur Louis PORTELLA, Grand-Marché Pointe-Noire

En République du Congo

RCCM N° CG-PNR-01-2024-B12-000222

**ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé du 10 Décembre 2023 enregistré aux domaines et timbres le 10 Janvier 2024, Sous le folio 007/12 n°0078, il a été constitué la société commerciale présentant les caractéristiques ci-après:

**Forme juridique:** Société à responsabilité limitée en abrégé «SARL»;

**Dénomination:** DRAKAW

**Adresse:** 177, Avenue Monseigneur Louis PORTELLA, Grand-Marché, Pointe-Noire, en République du Congo

**Objet Social:** La Société a pour Objet en République du Congo

- Commerce de gros de produits alimentaires, boisson, et tabac manufactures;

- Commerce de gros de matériaux de construction, Quincaillerie, fourniture plomberie;

- Commerce de détails en magasin spécialisé d'articles et d'équipement domestique;

- Import-export; - Le commerce général;- Le génie civil

Et en général, toutes les opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

**Durée:** Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM.

**Gérant:** Monsieur Dramé ABOU-BACAR

**Capital:** Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en 100 parts de dix mille Francs CFA.

**RCCM:** La société est immatriculée au registre de commerce et crédit mobilier de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B12-000222**

Pour insertion légale  
Le Fondateur



**SCAB-CONGO SA**  
**SOCIETE PRIVEE DE SECURITE ET DE GARDIENNAGE AU CONGO**  
Au capital de 1 00.000.000 FCFA

**AVIS DE RECRUTEMENT**

Dans le cadre du renforcement des capacités comptables et financières, La SCAB CONGO SA, société privée et de sécurité au Congo (Agence de Brazzaville) qui a pour activité principale le gardiennage ; porte à la connaissance du public qu'elle procède au recrutement de deux comptables.

**1<sup>er</sup> comptable:** Chargé des immobilisations et des caisses de l'intérieur.

**2<sup>e</sup> comptable :** Chargé des fournisseurs et des mouvements des sorties dans les banques

Les candidats doivent être de nationalité congolaise et répondre aux critères de qualification.

**Missions du 1<sup>er</sup> Comptable chargé des immobilisations:**

Sous l'autorité hiérarchique du Chef Comptable à qui il rend compte; il accomplit les tâches ci-après :

**Description des tâches (non exhaustive)**

Il aura pour missions principales de :

- Comptabiliser des opérations des caisses de l'intérieur
- Faire les états de décaissement
- Suivre les immobilisations et effectuer des inventaires périodiques
- Effectuer les opérations bancaires
- Analyser toutes les caisses de l'intérieur et effectuer mensuellement les inventaires
- Autres travaux à la demande de sa hiérarchie

**NB : il doit être capable de remplacer le comptable chargé de la facturation pendant son absence ou ses congés.**

**Catégorie socio professionnelle :** Agent d'exécution

**Profil du poste :**

- \* Formation supérieure en comptabilité, finance et Gestion
- \* Diplôme BAC + 2 (minimum)
- \* Expérience significative de 2 ans au poste de comptabilité et finances

\* Forte capacité de travailler en équipe et sous pression  
\* Maitrise de l'outil informatique (traitement des textes, tableurs et logiciels Ciel et Sage compta)

**Missions du 2<sup>e</sup> comptable chargé des fournisseurs :**

Sous l'autorité hiérarchique du Chef Comptable à qui il rend compte : il accomplit les tâches ci-après :

**Description des tâches (non exhaustive)** Il aura pour missions principales de :

- Coordonner les activités de réconciliation des comptes fournisseurs ;
- \* Collecter les factures fournisseurs ;
- \* Vérifier les saisies des pièces comptables liées aux comptes fournisseurs en accord avec les normes comptables OHADA ;
- \* Monter les titres de paiement (chèque et virements) ;
- \* Analyser des comptes tiers et du suivi du fichier des clients ;
- \* Gérer l'emprunt banque sur la construction
- \* Comptabiliser des écritures de régularisation
- \* Analyser les comptes 474, 476,408 et 409 (répartition périodique de charges les charges constatées d'avance

**Catégorie socio professionnelle :** Agent d'exécution

**Profil du poste :**

- \* Formation supérieure en comptabilité, finance et Gestion
- \* Diplôme BAC + 2 (minimum)
- \* Expérience significative de 2 ans au poste de comptabilité et finances

- \* Forte capacité de travailler en équipe et sous pression
- \* Maitrise de l'outil informatique (traitement des textes, tableurs et logiciels Ciel et Sage compta)

**Conditions générales**

Période d'essai un mois avec possibilité de renouvellement ; Congés à raisons de 2,16 jours par mois, soit 26 jours par an ; Salaire et autres avantages sociaux, prévus par l'accord d'entreprise SCAB-CONGO

**Date d'embauche prévue :** le plus vite possible

**Dernier délai de dépôt des dossiers :** le 21 avril 2024

**Constitution du dossier**

- Une lettre de motivation
- Un certificat de nationalité
- Casier judiciaire
- Une copie légalisée de l'acte de naissance
- Six photos en couleur format identité
- Copies certifiées de diplômes
- Un curriculum vitae
- Certificats de travail (facultatif)

**Dépôt des dossiers:** SCAB CONGO SA Agence de Brazzaville, 166 rue Charles de Foucault centre-ville référence avenue Nelson MANDELA centre-ville.

Par courriel

Email : [agence-brazzaville@scab-congo.com](mailto:agence-brazzaville@scab-congo.com)

Fait à Brazzaville, le 19 mars 2024



**Le directeur Financier  
et Comptable**

**MATOKO Aristide**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Comité National Economique et Financier du Congo (CNEF) a tenu sa première réunion ordinaire de l'année, le 15 mars 2024, dans les locaux de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) à Brazzaville, sous la présidence de Monsieur **Jean-Baptiste ONDAYE**, Ministre de l'Economie et des Finances. Cette session a également connu la participation de Madame **Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS**, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale, de Monsieur **Ludovic NGATSE**, Ministre du Budget, des Comptes Publics et du Portefeuille Public et par visioconférence, de Monsieur **Yvon SANA BANGUI**, Gouverneur de la BEAC et de Monsieur **Marcel ONDELE**, Secrétaire Général Adjoint de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

Monsieur **Serge Dino Daniel GASSACKYS**, Secrétaire Général du CNEF du Congo, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Au cours de cette séance, le Comité a d'abord pris connaissance de la conjoncture économique internationale, sous régionale et nationale au quatrième trimestre 2023, ainsi que des perspectives pour 2024.

**Sur le plan international**, le Comité a relevé un ralentissement de l'économie mondiale en 2023, avec une croissance du PIB qui est revenue à 3,1 % contre 3,5% en 2022, sous l'effet principalement de la baisse de la demande et de la résurgence des tensions géopolitiques. Le taux de croissance demeurerait stable en 2024 à 3,1%.

**Au niveau sous régional**, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 2,0% en 2023, contre 2,9% un an plus tôt, dans un contexte de fortes tensions inflationnistes. En perspective, la croissance économique de la sous-région ressortirait à 3,6% en 2024.

**Sur le plan national**, le Comité a noté qu'au quatrième trimestre 2023, l'activité économique au Congo a été principalement portée par la poursuite des investissements dans le secteur pétrolier, le dynamisme des activités dans le secteur hors pétrole et la mise en œuvre satisfaisante du programme conclu avec le FMI. En conséquence, le taux de croissance du PIB réel ressortirait provisoirement à 1,9 % en 2023 contre 0,5% en 2022. Il atteindrait 5,7% en 2024.

Sur le front des prix, l'inflation s'est établie à 4,3% en 2023, contre 3,0% en 2022. En 2024, elle se replierait à 4,0%, tout en demeurant au-dessus du seuil communautaire de 3,0%.

**Examinant les différents modes de financement de l'économie congolaise** en 2023, le Comité a relevé une hausse de 11,1% de l'encours de crédits bruts à l'économie, à 1 635,5 milliards de FCFA et des créances en souffrance de 1,4% à 256,1 milliards de FCFA. Sur le marché des valeurs du Trésor de la CEMAC, l'encours du Trésor public congolais a atteint 2 272,7 milliards de FCFA, en forte hausse de 63,1%

Le Comité a également examiné le rapport d'étude sur l'impact du marché des valeurs du Trésor sur les crédits au secteur privé. Aussi, a-t-il encouragé le Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations formulées pour limiter le risque d'effet d'éviction. En outre, il a pris connaissance de l'évolution des transferts internationaux du Congo, qui a présenté un solde net positif de 81 milliards de FCFA en 2023.

S'agissant de son budget, le Comité a élargi l'assiette des contributeurs, fixé les nouveaux barèmes des contributions, validé son programme d'activités et l'a adopté pour l'exercice 2024.

Enfin, le Comité a présenté ses félicitations à Monsieur **Yvon SANA BANGUI**, Gouverneur de la BEAC, nommé par la Conférence des Chefs d'Etat, lors de sa session extraordinaire du 09 février 2024.

**Fait à Brazzaville, le 15 mars 2024**  
**Le Président du CNEF,**

  
 Le Ministre **Jean-Baptiste ONDAYE**  
 MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
 République du Congo

PUBLICATION

# "Le COVID-19 et moi", un nouvel ouvrage du Pr Jean Bernard Nkoua-Mbon

Comptant 138 pages et 9 chapitres, ce nouvel ouvrage intitulé: "Le COVID-19 et moi: le combat d'un médecin contre le coronavirus à Brazzaville" est un beau récit à la fois jouissif et émotif. Paru le 21 février dernier aux éditions L'Harmattan, et préfacé par le Pr de philosophie Grégoire Djanga Lefouoba, il a été présenté et dédié le samedi 23 mars à l'hôtel Olympic Palace de Brazzaville. Sous la critique littéraire de Sauve Gérard Ngoma Malanda, appuyé par un témoignage du Pr Roger Richard Urbain Bileckot, Inspecteur général de la santé.

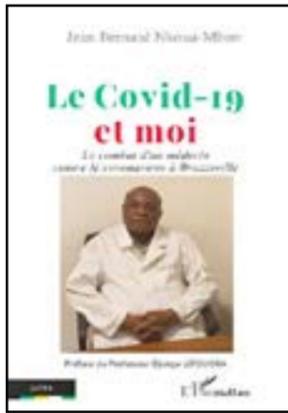
Épatant et émotionnel, l'ouvrage retrace le combat d'un médecin contre le Covid-19 à Brazzaville. Une pandémie qui a été une curiosité et qui a suscité des débats. L'auteur en a été contaminé jusqu'à être hospitalisé et en être guéri. Il fait des propositions pour améliorer la prise en charge des malades du Covid-19 au Congo. Dans sa préface, le Pr Grégoire Lefouoba relève: "Rien ne sert plus à la vie, en dehors des mots prononcés et les écrits. Ils construisent le monde en mouvement. Telle est la posture encaissée de ce beau récit à la fois enchanteur et pittoresque. L'engagement par l'écriture présuppose une prédisposition personnelle à l'immortalité par le moyen d'une action (ou des actions) qui ensemeinent l'humanité par des belles œuvres à bâtir ou simplement à prévenir". Le récit du Pr Nkoua-Mbon "est la forme invisible de son altruisme intellectuel mâtiné d'une expérience vécue de l'intérieur comme patient et surtout comme lanceur d'alerte, son caractère est tout en fleur dans cette action croisée. Dans ce

récit qui est à la fois fantastique, psychologique, historique et d'amour, l'auteur fait montre de qualités de grande érudition en y alliant sciences moles et dures pour en faire un vademecum". "Jusqu'à quand resterons-nous bornés? Qui pourrait secouer le cocotier pour qu'il se mette en place ce processus de reformatage de notre logiciel collectif? Ne devrions-nous pas balayer cette équipe faste d'incompétents qui ne se souvient que de leur ventre au lieu de prendre les meilleures mesures possibles qui soeint, pour que les gens ne meurent plus de Covid-19 dans notre pays. Il est vrai qu'il ne faut pas céder à la facilité, cependant nous avons aujourd'hui les outils nécessaires pour soigner efficacement les malades, encore faut-il que ceux qui en ont la responsabilité suivent les grands développements scientifiques qui sont régulièrement publiés dans les revues spécialisées. Devrions-nous attendre encore une vingtaine d'années pour voir les choses changer spontanément? Nous ne serions peut-être plus là pour voir ses différentes solutions s'opérer.



Pr Jean Bernard Nkoua-Mbon

Je n'ai jamais cessé de m'interroger de notre incapacité à gérer ce merveilleux Congo, par analogie, n'est que l'équivalent de Massina, un quartier populaire de Kinshasa. Cela restera une énigme", a décrit l'auteur dans son livre. De sa maladie, le Pr Nkoua-Mbon a relaté: "Quand j'ai été victime de Covid-19, j'ai eu de la chance d'avoir trois personnes qui m'ont soutenu dont le Pr Lefouoba. Quand j'étais en détresse respiratoire, il était sensé venir me voir là où j'étais et je lui ai dit que je n'étais pas là, je suis invité à assister à une réunion alors que j'étais en train de mourir. Le ministre Hugues Ngouelondélé qui ne cessait de m'appeler à chaque heure qui passait pendant que j'étais en train de mourir pour me dire "tiens bon" et enfin, ma défunte mère que j'ai vu dans l'au-delà qui me soutenait



La couverture du livre

alors que j'étais dans le coma à la clinique Albert Leyono. Je crois être rentré dans la médecine à partir de ce moment-là. C'est pour cela que je trouve dérisoires tous nos débats et combats qui sont inutiles pour la vie. Ils sont tellement précaires et fragile".

Pr émérite, titulaire de la chaire de cancérologie médicale de la Faculté des sciences de la santé de l'Université Marien Ngouabi, Jean Bernard Nkoua-Mbon est également directeur diplômé d'études spéciales de cancérologie médicale à cette faculté et chef de service de cancérologie médicale au Centre hospitalier universitaire de Brazzaville (CHU-B). Depuis juin 2023, il est directeur des affaires médicales au CHU-B.

Alain-Patrick MASSAMBA

MUSIQUE

# Le FESPAM et MAAJABU Gospel entendent oeuvrer ensemble

Un accord de partenariat a été signé, le 26 mars 2024 à Brazzaville, entre le Festival panafricain de musique (FESPAM) et MAAJABU Gospel pour oeuvrer ensemble dans la filière musicale. Cet accord a été paraphé par Gervais Hugues Ondaye, commissaire général du FESPAM, et par Job Majabu, responsable marketing et communication MAAJABU Gospel.



Les deux parties à l'issue de la signature de l'accord de partenariat

Conclu pour une période de deux ans, renouvelable, cet accord précise que MAAJABU Gospel, entreprise culturelle et créative basée à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, s'engage, entre autres, à assurer la visibilité du Festival panafricain de musique (FESPAM) sur les différents supports de communication des événements musicaux qui seront organisés, à relayer la communication des éditions du FESPAM sur les différentes plateformes de communication de MAAJABU Gospel et à fournir à cette institution en temps et heure, la fiche technique de chaque événement musical. De son côté, le FESPAM accompagnera MAAJABU Gospel avec une régie son pour les concerts et auditions des candidats à MAAJABU Talents sur le territoire de la République du Congo. D'après Gervais Hugues Ondaye, "le FESPAM et MAAJABU Gospel ont décidé de faire chemin ensemble. Pour nous c'est à la fois un honneur et un privilège, parce que les missions du festival entre autres, c'est de fédérer toutes les initiatives musicales du continent. Il est donc de notre devoir par rapport aux missions qui sont les nôtres, d'aller à la recherche des partenaires et dans notre programmation de faire preuve de diversité. Grâce à ce partenariat, le FESPAM espère contribuer davantage au rayonnement de la musique gospel au niveau de la scène continentale".

"Le FESPAM est le plus grand festival de musique que nous avons en Afrique et c'est un grand privilège pour nous MAAJABU Gospel, d'être partenaire avec cette institution afin de traiter sur tout ce qui est gospel, notre cheval de bataille. Grâce à ce partenariat, nous allons mettre à contribution toute notre expertise technique et tout notre réseau de distribution afin que ce partenariat puisse réellement porter ses fruits, et qu'au niveau du FESPAM, la programmation gospel puisse être à la hauteur de toutes les autres musiques", a fait savoir Job Majabu. A titre de rappel, le FESPAM est une institution publique à caractère culturel et scientifique créée en 1996. Placée sous l'égide de l'Union Africaine (U.A.), le FESPAM oeuvre pour la promotion de la musique du continent africain et de sa diaspora, dans sa triple dimension traditionnelle, moderne et religieuse.

A.-P.M.

INTERVIEW DE PIERRE BINIAKOUNOU

# Un maître écrivain oublié

Si écrivain méconnu il y a, c'est bien Pierre Biniakounou. Et pourtant il a frayé la chronique dans les années 1970 avec son roman, "Chômeur à Brazzaville". Publié en 1977, le livre fut aussitôt banni par le tout-puissant comité de censure du Parti Congolais du Travail (PCT), alors parti unique. L'auteur, harcelé, menacé plusieurs fois d'arrestation et craignant pour sa vie se mura alors dans un silence total. Ce qui devait arriver arriva, l'auteur et l'œuvre disparurent complètement du paysage littéraire congolais. Le créateur en lui, avait été assassiné intellectuellement.

J'ai lu le livre dans les années 1980. Je l'avais trouvé par hasard dans une de ces librairies «par terre» qui foisonnaient alors autour du marché Total. Depuis, retrouver cet écrivain devint une obsession pour moi. Je ne savais rien de lui, je ne savais pas s'il se trouvait au Congo ou même s'il était encore vivant. Finalement, ma persévérance a été récompensée. Après de multiples fausses pistes, d'informations contradictoires et fantaisistes sur le personnage, je me suis enfin retrouvé face à cet auteur mythique, aujourd'hui âgé de 80 ans, que je n'ai eu cesse de traquer depuis un demi-siècle. \*Emmanuel Dongala: Bonjour Pierre Biniakounou. Je suis très heureux de vous rencontrer enfin, depuis près d'un demi-siècle que je vous cherche. Je vais aller droit au but: parlons de votre saga concernant votre roman Chômeur à Brazzaville. \*\*Pierre Biniakounou: Chômeur à Brazzaville, j'ai failli perdre ma vie pour ce petit livre de 78 pages. \*E.D: Pouvez-vous me dire pourquoi ce livre a tant dérangé les hommes au pouvoir? \*\*P.B: Il y eu deux ou trois coïncidences dans ce livre. Par exemple, je parlais des congolais chassés de Kinshasa. Or, lorsque le livre arrive à Brazzaville, au mois de

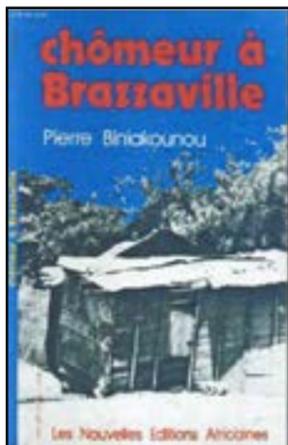
novembre je crois, le Président Yhombi chassait les Ouest-Africains. J'étais en danger, j'ai même regretté d'avoir écrit le livre. Pendant ce temps, l'éditeur des Nouvelles Editions Africaines (NEA) vendait le livre à Paris à 35.000 FCFA. Je n'ai rien reçu comme royalties, mais je pense qu'il croyait que j'étais mort. Quand je m'en suis aperçu, j'ai porté plainte, mais cela n'a rien donné. \*E.D: Que raconte Chômeur à Brazzaville? \*\*P.B: C'est l'histoire de Guillaume Mapouata qui était mon beau-frère, un des réfugiés de Kinshasa. Il avait été renvoyé du boulot qu'il avait trouvé en revenant de Kinshasa. Il perd sa maison, c'était vraiment très difficile pour lui. Alors il venait tout le temps m'embêter, «j'ai faim, nous avons faim...». C'était très difficile pour moi. Parfois c'était sa femme qui venait demander de l'aide ou bien ses neveux. Je notais tout cela. C'est cela qui m'a poussé à écrire Chômeur à Brazzaville. \*E.D: Comment s'est passée la censure? \*\*P.B: D'abord je remercie beaucoup le ministre Théophile Obenga. Il avait acheté le livre à Paris et était contre la censure. En face de lui, il y avait un certain JeanPierre



L'écrivain Pierre Biniakounou

Gombé, ministre de la jeunesse je crois, qui prônait la censure. Personne ne me connaissait et tout le monde se demandait, Biniakounou c'est qui? Vraiment j'avais peur. Certains compatriotes venaient me voir pour me dire «Djoka kwaku». Mais je vais fuir pour aller où?

\*E.D: Pour comprendre votre situation, il faudrait rappeler qu'à l'époque, le pays était dirigé par le Comité Militaire du Parti (CMP) suite à l'assassinat du Président Marien Ngouabi et il régnait un climat de terreur sur le pays. \*\*P.B: Oui en effet. J'étais en danger. Le premier «Jour du livre congolais» (une manifestation de promotion du livre congolais) se tenait au cinéma «Le Paris», un cinéma vers là où se trouvait la boulangerie «Léon». Il y avait une exposition de livres et le public était venu nombreux. Le Président Yhombi était déjà dans la salle, mais je ne le savais pas. Lorsque je suis arrivé, quelqu'un a dit «Voilà l'auteur de «Chômeur à



La couverture de l'ouvrage

Brazzaville». Les militaires m'ont saisi et ont voulu me tabasser. Encore une fois, c'est Obenga qui m'a sauvé. Il est allé voir le Président qui a donné l'ordre aux militaires de ne pas me malmenner. J'en ai alors profité pour m'éclipser discrètement.

\*E.D: Mais qu'est-ce que les censeurs du pouvoir reprochaient exactement à ce livre? \*\*P.B: C'est d'abord le titre. Lorsque le CMP arrive, il y avait un gros problème de chômage qu'il ne parvenait pas à juguler. Ensuite dans le livre, parlant des ressortissants du Congo-Brazzaville chassés par le gouvernement de Tshombé, j'avais écrit «voilà des Noirs qui chassent des Noirs». Or, quelque temps après, notre gouvernement faisait la même chose, en chassant les Ouest Africains. Évidemment la censure pris cela comme une critique contre le pouvoir.

\*E.D: C'est incroyable comment un petit livre de 78 pages peut faire si peur au pouvoir. En fait c'est là, la puissance de la littérature. \*\*P.B: Malgré la censure le livre a été mis en scène par le Théâtre National. \*E.D: C'est bizarre quand même pour un livre censuré...! \*\*P.B: C'est le ministre Obenga qui a vraiment défendu le livre. Il leur disait tout le temps qu'il ne voyait rien de mauvais dans ce livre. Cependant, lorsque le président Mobutu est venu à Brazzaville, la censure a quand même exigé que certains passages soient coupés lors de la représentation. Ce qui m'a sauvé était la présence d'Obenga et d'Henri Lopes. Ce dernier est venu me voir à l'hôtel Méridien où j'effectuais un stage. Il m'a dit qu'il y avait de vives discussions sur le livre à la Présidence. Il avait expliqué au Président Yhombi que ce livre avait été écrit bien avant son arrivée au pouvoir et ainsi n'était pas dirigé contre lui. Il m'a cependant conseillé de ne pas recommencer ce genre de choses, car cela pourrait me causer de gros ennuis. Mais le terme Chômeur à Brazzaville était devenu une expression consacrée pour se moquer des gens qu'on percevait comme des oisifs et des paresseux. \*E.D: A l'époque il y avait très peu de livres congolais. Est-ce qu'un livre ou un auteur vous a inspiré? \*\*P.B: Non. J'ai écrit spontanément cette histoire de mon beau-frère. Je ne savais même pas que les Nouvelles Editions Africaines allaient l'accepter. Mais des gens

Propos recueillis le 9 mars 2024 à Brazzaville, par Emmanuel DONGALA.

**Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire**  
Titulaire d'un office sis à Brazzaville,  
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Enceinte SO.PE.CO  
En face de CONGO Télécom,  
Centre-ville, République du Congo.  
Boite Postale : 1444 ; Tél. 00(242) 222.81.04.20 / 04.423.14.44.

## UNION

Société à responsabilité limitée unipersonnelle  
au capital de 1 000 000 FCFA  
Siège social : Brazzaville  
RCCM : CG-BZV-01-2021-B13-00561

### DISSOLUTION ANTICIPEE

Suivant Procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique en date à Brazzaville du **26 février 2024**, déposé au rang des minutes de Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire à Brazzaville en date du 28 février 2024, dûment enregistré à la recette de Brazzaville le **29 février 2024** sous folio **41/45** numéro **1413**, il a été décidé:

- la dissolution par anticipation et liquidation, de la société «**UNION**» à compter du **20 février 2024** ;
- la transmission universelle du patrimoine de la société à l'associé unique conformément à l'article **201** alinéa 4 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

**Dépôt légal** du Procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le **05 mars 2024**, enregistré sous le numéro **CG-BZV-01-2024-D-00124**.

Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier le **05 mars 2024** sous le numéro **01-2024-M-088810**.

*Pour Avis*

**Maître Félix MAKOSSO LASSI**  
Notaire

**Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire**  
Titulaire d'un office sis à Brazzaville,  
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Enceinte SO.PE.CO  
En face de CONGO Télécom,  
Centre-ville, République du Congo.  
Boite Postale : 1444 ; Tél. 00(242) 222.81.04.20 / 04.423.14.44.

### CESSION DES PARTS SOCIALES MISE A JOUR DES STATUTS DE LA SOCIETE DENOMMEE «**SCI HAMPTONS PROPERTY**»

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1.000.000 FCFA  
Siège social à Pointe-Noire / République du Congo

I- Par acte de cession de parts sociales en date à Brazzaville du **13 octobre 2023** déposé au rang des minutes de Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire à Brazzaville, le 30 décembre et enregistré à la recette de Pointe-Noire le **16 janvier 2024** sous folio **011/14** numéro **0358**, Monsieur **Thierry Jean Philippe Bertrand MAMIMOUE** a cédé 10 parts sociales sur les 100 qu'il détenait dans le capital de la **SCI HAMPTONS PROPERTY** à Madame **Alessandra Marie-Louiza Gloria**.

II- Par acte de cession de parts sociales en date à Brazzaville du 13 octobre 2023 déposé au rang des minutes de Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire à Brazzaville, le 30 décembre et enregistré à la recette de Pointe-Noire le 16 janvier 2024 sous folio 011/16 numéro 0360, Monsieur **Thierry Jean Philippe Bertrand MAMIMOUE** a cédé 05 parts sociales sur les 100 qu'il détenait dans le capital de la **SCI HAMPTONS PROPERTY** à Monsieur **Régis Jean-Christel Octave MAMIMOUE**.

III- Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date à Pointe-Noire du **17 novembre 2023** de la société civile immobilière dénommée **HAMPTONS PROPERTY** déposé au rang des minutes de Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire à Brazzaville, le **30 novembre 2023** et enregistré à la recette de Pointe-Noire le **17 janvier 2024** sous folio **011/17** numéro **0361**, les associés de la société sus dénommée ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation des cessions de parts sociales<sup>2</sup>
- Mise à jour des statuts
- Pouvoirs pur formalités.

**Dépôt légal** des actes a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le **22 janvier 2024**, enregistré sous le numéro **01- 2024 – D-00033**

Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier le 31 mars 2017 sous le numéro **CG-PNR-01-2017-B50-00004**.

*Pour avis*

**Me Félix MAKOSSO LASSI**  
Notaire

**Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire**  
Titulaire d'un office sis à Brazzaville,  
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Enceinte SO.PE.CO  
En face de CONGO Télécom,  
Centre-ville, République du Congo.  
Boite Postale : 1444 ; Tél. 00(242) 222.81.04.20 / 04.423.14.44.

### REVOCAION ET NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT DE LA SOCIETE STELIMAC»

Société A Responsabilité Limitée  
au capital de 10 000 000 FCFA  
Siège social à Brazzaville  
République du Congo / RCCM: CG-BZ-01-2015 B12-00068

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société dénommée «**STELIMAC**» S.A.R.L. en date à Arpajon du **07 octobre 2023** déposé au rang des minutes de Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire à Brazzaville en date du **28 février 2024**, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville le **28 février 2024** sous folio **041/43** numéro **1411**, les associés ont décidé de nommer Monsieur **ONDONDA TCHIBINDA Carrel Descieux** en qualité de nouveau gérant pour une durée de deux (2) ans en remplacement de l'ancien gérant, Monsieur **ONDONDA Gabriel**, décédé.

**Dépôt légal** du Procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le **08 mars 2024**, enregistré sous le numéro **CG-BZ-01-2024-D-00136**.

Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier le 08 mars 2024 sous le numéro **CG-BZ-01-2024-M-08848**.

*Pour insertion légale*

**Me Félix MAKOSSO LASSI, Notaire**

**Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire**  
Titulaire d'un office sis à Brazzaville,  
Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Enceinte SO.PE.CO  
En face de CONGO Télécom,  
Centre-ville, République du Congo.  
Boite Postale : 1444 ; Tél. 00(242) 222.81.04.20 / 04.423.14.44.

### AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE DENOMMEE «**UNION MARKET**»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au capital de 1.000.000 FCFA  
Siège social à Brazzaville  
République du Congo

Suivant acte authentique reçu en date à Brazzaville du **07 février 2024** par Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire en la résidence de Brazzaville, dûment enregistré à la recette de Brazzaville Centre le **14 février 2024**, sous folio **30/26 N°1032**, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

**Forme:** Société à responsabilité limitée unipersonnelle

**Objet:** La société a pour objet tant sur l'étendue du territoire de la République du Congo que partout ailleurs à l'étranger:  
- L'importation-Exportation-vente des diverses denrées alimentaires.

La société peut en outre accomplir, seule ou en collaboration avec d'autres sociétés, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet visé ci-dessus ou à tous objets similaires de nature à favoriser son extension ou son développement.

**Dénomination:** La société a pour dénomination:

**UNION MARKET.**

**Siège social:** Le siège est fixé à Brazzaville au numéro 153 avenue des 3 Martyrs Arrondissement 4 Moundali.

**Durée:** La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

**Capital:** 1.000.000 FCFA, divisé en 100 actions de 10.000 FCFA chacune, toutes de même catégorie.

**Administration:** Monsieur **SYLLA Ibrahima** est nommé aux fonctions de Gérant.

**Dépôt légal:** Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville.

**RCCM:** La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B13-00110**.

*Pour insertion légale*  
**Me Félix MAKOSSO LASSI**  
Notaire

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU  
Notaire à Brazzaville 1er étage immeuble City Center, Centre ville,  
Tél. : 00(242) 06-687 48 79/ 04-028 13 95  
E-mail : syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com /moussyljea@yahoo.fr  
**REPUBLIQUE DU CONGO**

## NFD MAINSTREAM ENERGY LIMITED

qAU CAPITAL SOCIAL DE : 10 000 000 F.CFA SIEGE : BRAZZAVILLE,  
CENTRE - VILLE (POTO -POTO),  
1<sup>er</sup> ETAGE IMMEUBLE CITY CENTER  
RCCM N° : CG-BZV-01-2022-B14-00016

### DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes du Dépôt du Procès-verbal de dissolution anticipée de l'assemblée générale extraordinaire de la Société dénommée «NFD MAINSTREAM ENERGY LIMITED», reçu par Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU en date à Brazzaville du 04 Mars 2024, dûment enregistré à Brazzaville à la même date, aux Domaines et Timbres de La Plaine, sous Folio 045/14, n°1549, il a été procédé à la dissolution anticipée de ladite Société sus énoncée.

Dépôt de deux expéditions du Procès-verbal de L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 08 Mars 2024, conformément à la loi.

**Pour insertion**

**Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU**

## MESSAGE DE REMERCIEMENTS ET DE FELICITATIONS



**Monsieur Edgard MAHOUKOU "Ekumany-Wemba"**  
**Remercie le Président de la République, Son Excellence Denis SASSOU NGUESSO, pour avoir élevé, le 8 janvier 2024, le commandant de la Garde Républicaine, le colonel-major Basile BOKA, au grade de Général de brigade des Forces armées congolaises (FAC). Ce 21 mars 2024, la cérémonie de prise d'armes et du port d'insignes de grade a marqué cette élévation au grade supérieur.**

**Félicitations au Général de brigade Basile BOKA ! Bon vent, mon Général ! Que le Bon Dieu vous accompagne dans toutes vos entreprises.**



**Edgard "EKUMANY WEMBA"**

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU  
Notaire à Brazzaville  
1er étage immeuble City Center, Centre ville,  
Tél. : 00(242) 06-687 48 79/ 04-028 13 95  
E-mail : syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com /moussyljea@yahoo.fr  
**REPUBLIQUE DU CONGO**

## MAINSTREAM LEFINI ENERGY LIMITED

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION  
AU CAPITAL SOCIAL DE 10 000 000 F.CFA  
SIEGE : BRAZZAVILLE, CENTRE - VILLE (POTO -POTO),  
1<sup>ER</sup> ETAGE IMMEUBLE CITY CENTER  
RCCM N° : CG-BZV-01-2022-B14-00015

### DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes du Dépôt du Procès-verbal de dissolution anticipée de l'assemblée générale extraordinaire de la Société dénommée «MAINSTREAM LEFINI ENERGY LIMITED», reçu par Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU en date à Brazzaville du 04 Mars 2024, dûment enregistré à Brazzaville à la même date, aux Domaines et Timbres de La Plaine, sous Folio 045/8, n°1543, il a été procédé à la dissolution anticipée de ladite Société sus énoncée.

Dépôt de deux expéditions du Procès-verbal de L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 08 Mars 2024, conformément à la loi.

**Pour insertion**

**Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU**

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU  
Notaire à Brazzaville 1er étage immeuble City Center, Centre ville,  
Tél. : 00(242) 06-687 48 79/ 04-028 13 95  
E-mail : syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com/moussyljea@yahoo.fr  
**REPUBLIQUE DU CONGO**

## DILOTRANS S.A.R.L.U

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE  
Capital : UN MILLION (1.000.000) Francs CFA  
Siège: N° 04, Rue Okoyo Q.66 Talangaï Brazzaville  
RCCM CG-BZV-01-2024-B13-00097

### CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU, en date du 26 Janvier 2024 à Brazzaville, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Talangaï le 13 Février 2024, sous Folio 030/1 n°159, il a été constitué une société dénommée: «DILOTRANS» S.A.R.L.U en Sigle «DLT-SARLU».

Dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Forme:** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

**Capital :** 1.000.000 Francs CFA

**Siège:** 04, Rue Okoyo Q.66, Talangaï, Brazzaville

**Objet:** Organisation du transport (Distribution, transport et logistique. Et plus généralement, toutes opérations économiques entrant dans l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.)

**Durée:** 99 Années.

**RCCM:** La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° RCCM CG-BZV-01-2024-B13-00097 du 26 Février 2024

**Gérance:** Monsieur NGASSAKI Athanase est le Gérant de la Société.

Un Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

**Pour insertion**

**Maître Trésor Syljea  
MOUSSOUNDA-ILAHOU**

JEUX AFRICAINS-ACCRA 2024

# Le Congo au rabais

Les Jeux africains, les treizièmes du nom, organisés par le Ghana (8-23 mars 2024 à Accra), ont été outrageusement dominés par l'Égypte. Mais ils n'ont pas fait mentir les pronostics concernant le Congo. Sa moisson de médailles a été plutôt maigre. L'avenir, on le devine, est toujours incertain tant qu'il n'y aura pas refonte des structures. Les mentalités devront aussi changer.

L'Égypte, pays hôte de la prochaine édition en 2028, a raflé 187 médailles, dont 99 en or. Elle se place largement au-dessus du Nigeria (121 médailles dont 47 en or), de l'Afrique du Sud (106 médailles dont 29 en or), de l'Algérie et de tous les autres pays. Le Congo figure parmi ces autres pays. Ses sportifs n'ont pas été capables de monter sur la première marche d'un podium. Cela veut dire que la Congolaise n'a pas retenti une seule fois. C'était déjà le cas en 2019 à Rabat, au Maroc. Vingt-quatre pays ont décroché au moins une médaille d'or. Le Congo n'en fait pas partie. Ses sportifs n'ont même pas glané une médaille d'argent. Ils ne rentrent au bercail qu'avec cinq « petites » médailles de bronze, une de plus seulement qu'il y a cinq ans. Les quatre premières médailles ont été glanées par le karaté et la cinquième par l'athlétisme avec Natacha Ngoye Akamabi (au 200 m féminin). C'est une déroute ! En réalité, on ne pouvait s'attendre à mieux. Au vu de sa préparation cafoeuillée, le Congo se savait condamné et les résultats enregistrés sont conformes aux prévisions. Comme souvent, on s'est accroché à la chance et au hasard en mettant en avant l'excuse du manque de moyens. Pourtant, des pays comme Madagascar (4 médailles d'or), l'Erythrée (7 médailles d'or), le Burkina



Natacha Ngoye Akamabi (à droite) a remporté une médaille de bronze

Faso (1 médaille d'or), le Niger (4 médailles d'or), la Zambie (4 médailles d'or), le Sénégal (4 médailles d'or), l'Ouganda (4 médailles d'or), le Bénin (3 médailles d'or), la Gambie (2 médailles d'or) par exemple. Ils ne sont pas plus « riches » que le Congo ! Ils ont glané au moins une médaille du plus précieux métal, l'or. C'est que l'essentiel, pour les Congolais engagés uniquement en athlétisme, au tennis de table, au judo, karaté, football et badminton, était de participer.

Les causes de la piètre prestation des Congolais sont multiples. En fait, aucun progrès durable ne peut être accompli si l'organisation, le suivi, l'encadrement technique et administratif, soutenus par des moyens financiers sur le long terme ne sont pas à la hauteur. Le fiasco du Congo trouve là un début d'explication. L'élite sportive congolaise est handicapée par des facteurs économiques qui la confinent dans des conditions de préparation artisanales. Préparer un champion en 2024 n'a plus rien à voir avec ce qui se faisait en 1960. Les appels à l'abnégation, à la volonté, au patriotisme n'empêcheront plus

nos sportifs à revendiquer de meilleures conditions, ceci de manière constante et régulière. Or, c'est ce que le ministère des Sports et les fédérations n'arrivent plus à assurer à leur élite dans ce Congo. Même si le pays est soumis à diverses épreuves et confronté à plusieurs priorités, il est possible de mettre beaucoup de sérieux dans l'organisation du sport. Car le sport, pour un pays, est un miroir qui véhicule son image.

Pour le sport congolais, Accra a été un examen impitoyable. Il en a révélé les faiblesses. Loin d'être accidentelles, celles-ci sont imputables pour une part à l'indigence des moyens et des compétences, pour une autre, la plus importante, à la faillite des politiques sportives menées par le ministère en charge des Sports et les différentes fédérations.

Il incombe aux sportifs, entraîneurs, dirigeants fédéraux et responsables politiques de rendre des comptes après ces piètres résultats, indignes d'un Congo qui rêve de son passé glorieux.

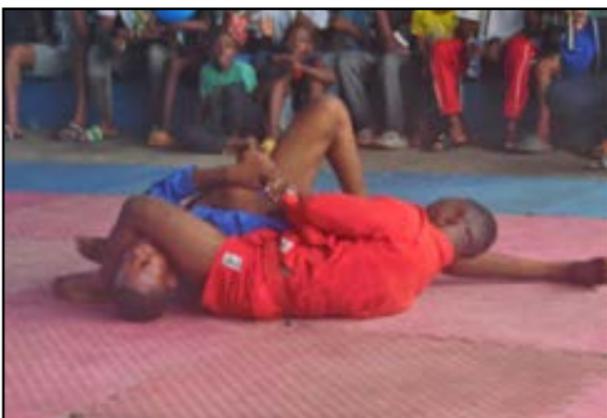
Jean ZENGABIO

LIGUES DEPARTEMENTALES DE SAMBO DE POINTE-NOIRE ET DU KOUILOU

## Un tournoi de mise en jambe dans la ville océane

Prélude aux championnats départementaux de sambo (art martial et sport de combat créé en ex-URSS, mélangeant principalement le judo, la boxe et la lutte) des ligues de Pointe-Noire et du Kouilou, le dojo de judo du club Tchapi à Tié-Tié (arrondissement 3 de la capitale économique congolaise), a abrité le 25 février dernier le tournoi de mise en jambe de sambo, couplé à l'ouverture de la saison sportive 2023-2024. C'était en présence de Joseph Ndinga Biangou, Landry Sixte Ikiande et Luc Koussinguini, respectivement directeur départemental des Sports et de l'éducation physique de Pointe-Noire et du Kouilou et vice-président de la ligue départementale de sambo de Pointe-Noire.

Dans son mot d'ouverture, Joseph Ndinga Biangou a rappelé : « La Fédération congolaise de sambo, bien que jeune, est aujourd'hui dans un bon parcours concernant l'implantation des ligues sportives dans les différents départements de notre pays. Je suis rassuré qu'elle trouvera, une fois de plus, les ressources nécessaires d'accompagner les ligues pour que l'encadre-



Une phase d'un combat.

ment de notre jeunesse soit véritablement ressenti par le biais de ses valeurs, surtout que l'année 2024 a été déclarée année de la jeunesse par le chef de l'Etat Denis Sassou-Nguesso. »

Pour cette journée de mise en jambe, le public venu nombreux, a assisté à une cinquantaine de combats d'un niveau technique appréciable dans deux styles : le Sambo combat et le Sambo sportif. Le Sambo beach se pratiquant à la plage.

Après les combats, Anderson Nkaya Loubaki, directeur tech-

nique national, a expliqué le bien-fondé de la compétition : « La compétition d'aujourd'hui avait un double visage : montrer ce style de combat à ceux qui ne le connaissent pas encore, puis la préparation physique, technique et tactique de nos athlètes avant les championnats départementaux. La pratique du sambo donne à l'athlète un éventail de techniques : judo, karaté, boxe, lutte, taekwondo, kick-boxing, bref toute une panoplie de techniques de sport de combat. »

Equateur Denis NdGUIMBI

CENTRE NATIONAL DE FORMATION DE FOOTBALL

## Les pensionnaires félicités et encouragés par l'ambassadeur d'Italie

Pour leur brillante participation au 78<sup>e</sup> tournoi international de football de Viareggio, les pensionnaires U-18 du Centre national de formation de football (CNFF) de Brazzaville ont forcé l'admiration de l'ambassadeur d'Italie au Congo, Enrico Nunziata. Le diplomate a tenu à féliciter et encourager ces jeunes et leur staff technique. Les jeunes footballeurs congolais étaient finalistes du tournoi et sont rentrés une médaille d'argent au cou et les bras chargés de plusieurs trophées individuels. C'est ce qui a poussé Enrico Nunziata à organiser une réception officielle en leur honneur à sa résidence pour saluer leur performance. « Ils ont donné une image positive de votre pays en Italie. Arriver en finale, c'est une grande performance qu'ils ont réalisée. Ils ont acquis une reconnaissance internationale, la diplomatie italienne salue cette performance et les remercie », a indiqué l'ambassadeur qui estime que ces jeunes ont mérité d'être reçus à sa résidence. « Je les encourage à se dépasser, à s'entraîner sérieusement pour aboutir à des résultats encore plus grands », a-t-il dit. Parce que l'entraîneur de cette équipe est Italien, en l'occurrence Fabrizio Cesana, « nous partageons cette victoire. Elle est aussi la nôtre », a-t-il souligné. Enrico Nunziata a exprimé sa



Un maillot a été remis à l'ambassadeur d'Italie (à dr.)

volonté d'aider le gouvernement congolais à pérenniser les acquis en faveur de ces jeunes. De leur côté, les enfants ont promis de faire mieux pourvu que les responsables mettent à leur disposition de bonnes conditions de travail. Leur en-

traîneur, fier de ses poulains, pense qu'ils sont sur la bonne voie. Fabrizio Cesana a promis qu'ils continueront à travailler dur pour s'améliorer et seront concentrés sur les prochains objectifs.

G.-S.M.

## FOOTBALL/LIGUE 1

On a joué pour le compte de la 16<sup>e</sup> journée, le week-end dernier. Les résultats ci-après ont été enregistrés : AS Cheminots-JST (0-0), FC Nathaly's-AS Otohô (0-2), AS JUK-Inter Club (1-1), AS Vegas-AS BNG (0-0), CARA-FC Kondzo (2-0), Etoile du Congo-AC Léopards (0-0), V.Club-Mokanda-Diables-Noirs (1-2).

## SALAM S.A.R.L. U

Siège social, 16 rue Mbakas, quartier Poto-poto (Arrondissement 3) Brazzaville - RCCM CG-BZV-01-2018-b13-00387.

Aux termes du Procès-verbal des décisions du Gérant de la Société à responsabilité limitée unipersonnelle dénommée **SALAM**, tenu en date à Brazzaville le vingt deux janvier deux mil vingt quatre à dix heures, enregistré à Brazzaville sous le numéro **073**, folio **015/10**, Monsieur **HAMADI BABA**, Gérant a décidé de la dissolution de ladite Société.

**SALAM S.A.R.L.U**, créée en République du Congo en l'an deux mil dix huit, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro **CG-BZV/18 B 7417** à Brazzaville en deux mil dix huit.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à ladite dissolution sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville.

POUR INSERTION.